

LE RÉSEAU D'ACTION SUR LES ARMES LÉGÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

DOCUMENTS FONDAMENTAUX

coordonné par
CONMANY B. WESSEH et AFI YAKUBU

Edité par le
RASALAO

© RASALAO, juin 2003.

Adresses de contact temporaires du RASALAO:

Center for Democratic Empowerment (CEDE)
06 BP 397 Abidjan 06 – Côte d'Ivoire
Tel. (225) 22 41 14 21
Fax. (225) 22 44 58 87
Email. cede-reg@afnet.net

Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA)
P.O. Box CT 3140
Cantonments
Accra – Ghana
Tel. (233) 24 81 12 91
Fax. (233) 21 81 13 22
Email. fosad_africa@yahoo.com

Cette publication a été réalisée
avec la coopération et le soutien du



GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
(Belgique)

Cette publication est réalisée dans le cadre des projets du GRIP
sur les armes légères, la prévention des conflits
et la construction de la paix en Afrique,
avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
de la Direction générale belge de la Coopération au développement (DGCD),
du Ministère de la Communauté française de Belgique
et de l'International Action Network on Small Arms (IANSA).

REMERCIEMENTS

Les éditeurs voudraient particulièrement remercier Xavier Zeebroek
qui a non seulement contribué à la traduction pendant la Conférence fondatrice
du RASALAO mais a aussi joué un rôle central dans la réalisation de ce livre.
En outre, nos remerciements vont également à ses collègues et collaborateurs du GRIP :
Denis DETANDT, Matthieu DAMIAN, Sabine FIEVET, Sophie NOLET, Nathalie PAUWELS,
Marc SCHMITZ et Susan ALEXANDER.

La Conférence fondatrice a pu avoir lieu grâce à l'aimable coopération de International Action
Network on Small Arms (IANSA), International Alert, Oxfam GB, Oxfam America et le GRIP.
Les remerciements vont également au Center for Democratic Empowerment qui a pris l'initiative
de l'événement et à Fosda Africa qui a accueilli les participants. Bien d'autres acteurs ont joué
un rôle non négligeable dans le succès du processus fondateur ; qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

1. Introduction – Une étape vers la paix	5
<i>Dr. Christiane Agboton-Johnson</i>	
2. La création du RASALAO – Contribution à la sauvegarde de la vie et à la construction de la paix	8
<i>Conmany B. Wesseh</i>	
3. Consultation oecuménique sur le micro-désarmement en Afrique de l’Ouest – Accra	
- Communiqué final	12
4. Consultation des ONG ouest-africaines sur les armes légères – Abuja	
- Document final	15
- Message aux chefs d’Etat et de gouvernement de la CEDEAO	19
5. Consultation de la société civile ouest-africaine – Bamako	
- Appel à l’action	21
- Soutien de la société civile au PCASED en Afrique de l’Ouest	24
6. Consultation de la société civile africaine sur les armes légères et de petit calibre – Lomé	
- Déclaration de la société civile africaine sur les armes légères	33
7. Réunion de la société civile sur le Moratoire de la CEDEAO : au-delà de la Conférence des Nations unies de 2001 – Accra	
- Déclaration d’Accra	36
- Actions pour la société civile	38
8. Conférence fondatrice du RASALAO – Accra	
- Discours inaugural (<i>par le lieutenant-général Emmanuel Erskine</i>)	40
- Document fondateur du RASALAO	45
- Communiqué final	51
- Lancement officiel (<i>par le Vice-ministre de la Défense Eddie Akita</i>)	55
9. Annexes	
- Qu’est-ce que IANSA ?	57
- Liste des participants	61

1. Introduction

Une étape vers la paix

Dr. Christiane Agboton-Johnson¹

Le présent ouvrage se veut être une présentation des différentes consultations de la société civile ouest-africaine qui ont conduit à la mise en place du RASALAO, le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest.

La création du RASALAO est encore un pas, encore une étape franchie sur cette longue route qui mène à la paix et à la sécurité dans notre Afrique de l'Ouest déchirée par des conflits divers dans lesquels les armes légères et de petit calibre (ALPC) jouent un sinistre rôle. En effet, elles sont estimées à environ 8 millions dans la sous-région et selon le Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, « *au regard des carnages qu'elles provoquent, elles pourraient être assimilées à des armes de destruction massive* »².

Cette création s'inscrit dans un long processus entamé au début des années 90 par les autorités politiques ouest-africaines, épaulées par la communauté internationale. Frappés par la multiplication des conflits armés, nombre d'Etats en arrivent à la conclusion que « *la facilité avec laquelle les armes illicites arrivent à franchir les frontières des pays implique une évolution du concept de "sécurité nationale" : l'insécurité est une menace partagée* »³.

La Flamme de la paix⁴ (Tombouctou, Mali, mars 96), les consultations avec les Nations unies et les structures régionales ont amené l'idée d'un Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, faisant ainsi de cette initiative « *plus qu'une maîtrise des armements, mais surtout une initiative internationale de diplomatie préventive au niveau régional* »⁵.

1. Présidente du MALAO/Sénégal, membre du Comité de pilotage du RASALAO.

2. Rapport du Secrétaire général de l'ONU. Assemblée des Nations unies, session du 5/9/2000.

3. R. Poulton, I. Youssouf et J. Seck, « Collaboration internationale et construction de la paix en Afrique de l'Ouest : l'exemple du Mali ». UNIDIR /99/4.

4. La Flamme de la paix, AMAP.

5. Poulton *et al.*

En avril 1998, lors de la Conférence d’Oslo, le président malien Alpha Oumar Konare lançait un vibrant appel à tous les Etats africains afin qu’ils prennent part à cette entreprise exaltante de micro-désarmement de l’Afrique; et d’insister: « *Nous devons franchir ensemble ce pas décisif d’une déclaration de Moratoire sur les armes légères en Afrique, comme contribution de notre cher continent au mouvement universel de désarmement général, pour un mieux-être des générations futures.* »⁶ Svere Lodgaard (NISAT⁷) et Ivor Fung (PNUD⁸) présents à cette même rencontre relevaient le rôle important que pourrait jouer une collaboration étroite entre gouvernements et ONG pour la mise en œuvre du moratoire et la réalisation concrète de ses objectifs. Le rôle essentiel de la société civile dans toutes ses composantes était dès lors reconnu et mis en valeur.

Fin octobre de la même année, ce pas était franchi au Nigeria et la fameuse déclaration connue sous le vocable moratoire d’Abuja était signée par les chefs d’Etat de la CEDEAO. En marge de ces importantes assises, des ONG affirmaient leur engagement à travailler à ce processus de micro-désarmement et de « *créer un réseau ouest-africain pour donner un appui aux efforts de la CE-DEAO* »⁹. Les ONG emboîtaient ainsi le pas aux politiques dans une gestion d’ensemble du problème, car « *il ne saurait y avoir de solution isolée applicable à chaque nation* »¹⁰.

L’exemple du Réseau international d’action sur les armes légères (RAIAL/ IANSA) a renforcé ce désir des ONG ouest-africaines d’agir ensemble. A ce jour, ces ONG et associations ont œuvré avec plus ou moins de succès à l’éveil des consciences mais il reste encore beaucoup à faire.

Le RASALAO franchit encore un pas – et de taille – car ce nouveau réseau s’annonce comme un élément décisif pour une systématisation efficiente des efforts déployés par la société civile dans la lutte contre les ALPC.

En effet, il devrait renforcer les actions initiées par diverses structures dans les pays de la sous-région pour répondre d’une manière encore plus pertinente aux problèmes posés en Afrique de l’Ouest par ces instruments de mort qui nous submergent, détruisent nos sociétés, nous empêchent de nous développer, favorisent le pillage de nos ressources et nous privent d’avenir!

6. A Moratorium on light weapons in West Africa, NISAT/NUPI, 1998.

7. Norwegian Initiative on Small Arms Transfers.

8. Programme des Nations unies pour le développement.

9. Déclaration des ONG africaines, Abuja, 1998.

10. *Over a Barrel*, CHRI London, 1999.

Encore un pas certes, quoiqu'un peu titubant, mal affermi car il faudra que le RASALAO puisse rapidement prendre en compte les questions, les défis à relever afin de s'inscrire dans le processus de la construction de la paix.

En effet, le RASALAO devrait permettre :

- de passer du mythe à la réalité, et contribuer à mettre en œuvre le Moratoire et son Code de conduite au niveau des autorités politiques, militaires et de tous les autres acteurs concernés (société civile, producteurs, pays de l'Arrangement de Wassenaar, CEDEAO, PCASED...) ;
- d'établir un partenariat réellement fécond entre les instances officielles que sont les Commissions nationales et les ONG et associations actives dans ce domaine ;
- d'amener les ONG et la société civile à oeuvrer ensemble d'une manière plus harmonieuse, plus coordonnée, pour un impact réel et des changements durables ;
- de transcender les clivages linguistiques afin de faire de l'accessibilité et de la circulation de l'information un pilier ;
- d'explorer des modes de partenariat avec l'Union africaine et la communauté internationale.

Autant de questions, de défis dont les réponses sont autant de petits pas encore à franchir sur une route qui pourrait sembler sans fin... Mais là encore, il y a de l'espoir, car avec le RASALAO, l'Afrique de l'Ouest montre la voie en créant le premier réseau régional en Afrique. Gageons qu'avec les efforts de tous, elle deviendra également la région la moins « armée » du monde !

Notre vœu ardent est que cet ouvrage ne soit pas seulement une belle compilation, mais surtout un levain de transformation pour des actions de la société civile menant à grandes enjambées vers une société équitable, démocratique, libérée de la présence des armes légères illicites et de leur mauvais usage, dans une sous-région ouest-africaine où règnent la paix et la sécurité permettant un développement durable.

2. La création du RASALAO

Contribution à la sauvegarde de la vie et à la construction de la paix¹¹

Conmany B. Wesseh¹²

C'est l'impérieuse nécessité de sauver des vies et de construire la paix dans la sous-région ouest-africaine submergée par les conflits armés, la violence et la criminalité qui fut l'élément moteur de la création d'un réseau d'organisations dédiées à la lutte contre la prolifération des armes légères. La Conférence fondatrice du RASALAO qui s'est tenue à Accra au Ghana les 20 et 21 mai 2002, est l'aboutissement des consultations importantes tenues, spécialement au cours des quatre dernières années, en de nombreuses parties du monde.

Les plus importantes parmi celles-ci furent :

- La Consultation œcuménique sur le micro-désarmement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest soutenue par le Conseil mondial des Eglises et l'Association des conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest (FECCIWA), tenue à Accra en septembre 1998.
- La Consultation ouest-africaine des ONG sur les armes légères tenue à Abuja dans les coulisses du Sommet de la CEDEAO qui adopta pour la première fois le Moratoire sur la fabrication, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998.
- Celles tenues à Bamako en mars 1999, à Monrovia en juillet 2000, à Freetown en 2001, à Accra en juin 2001.
- Les participations d'ONG ouest-africaines aux conférences sur les armes légères tenues en Europe et en Amérique entre 1998 et 2002.

11. Extrait de la communication prononcée à la Conférence fondatrice du RASALAO à Accra, le 20 mai 2002.

12. Directeur exécutif du Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria), président du Comité de pilotage du RASALAO.

Les moments forts du cheminement suivi jusqu'à aujourd'hui sont les suivants :

1) Un certain nombre d'organisations ouest-africaines ont été fondées avec, comme partie importante de leurs objectifs, la maîtrise des armes légères. Beaucoup d'autres ont depuis incorporé ce thème dans leurs activités. Quelques-unes jouèrent et jouent encore un rôle important dans l'arrêt des conflits violents qui ravagent leur communauté, en désarmant les combattants, en promouvant la réconciliation et en se faisant l'avocat des droits de l'homme, en protégeant les femmes et les enfants et en combattant généralement pour une société juste et pacifique.

Deux de ces organisations – le Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria) et le Centre for Conflict Resolution (CENCOR, Ghana) – participèrent à l'initiative d'Orilla au Canada en août 1998 dont allait résulter la fondation du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-IANSA). Le RAIAL a, depuis son lancement formel en mai 1999, attiré en son sein environ 400 organisations de tous les continents. C'est maintenant le leader incontesté des actions de la société civile concernant les armes légères dans le monde. L'un d'entre nous, le CEDE, participe même à une des structures de direction du RAIAL : le Comité de facilitation. Comme tous les participants de l'initiative, le CEDE et le CENCOR entreprirent d'encourager d'autres participations africaines au réseau sur les armes légères.

2) La consultation WCC/FECCIWA à Accra regroupa des organisations (de 10 pays dont 8 d'Afrique de l'Ouest) à inspiration prioritairement chrétienne. Elles déclarèrent leur attachement à promouvoir le travail en réseau pour une meilleure maîtrise des armes légères en Afrique de l'Ouest. Le général ghanéen Arnold Quainoo, le premier Commandant de la Force ouest-africaine de maintien de la paix au Libéria, s'acquitta de l'exposé introductif.

3) Les 15 ONG issues de sept pays d'Afrique de l'Ouest qui assistèrent à la consultation d'Abuja firent un pas supplémentaire en décidant de créer un réseau d'organisations travaillant sur les questions des armes légères et en mandatant de façon appropriée le président de la rencontre – le directeur exécutif du CEDE – à coordonner les efforts. Un Comité fut créé avec d'autres membres dont le Center for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria), African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria), le Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et l'unité nationale (Mali), le Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO, Sénégal) et Femme et famille (FEFAM, Niger). L'ancien président du gouvernement par intérim du Libéria, le docteur Amos Sawyer, fit part de son expérience de haut responsable politique

d'un pays livré aux affres destructives de multiples groupes armés (1990-94). Les participants se rendirent au Sommet des ministres de la CEDEAO qui se tenait au même moment afin de faire pression en faveur de l'approbation du Moratoire. Ils lurent un message aux chefs d'Etat de la CEDEAO.

4) La consultation de Bamako qui suivit enregistra avec satisfaction l'augmentation du nombre des organisations rejoignant le mouvement sur les armes légères et participant à la formation de coalitions nationales. Le Comité d'Abuja fut encouragé à continuer son travail en tant que Comité préparatoire pour le lancement d'un réseau ouest-africain tout en cooptant davantage d'organisations en son sein. Parallèlement, le PCASED fut lancé à Bamako et un Appel à l'action lui fut adressé.

5) Lors d'une réunion informelle en juin 2001 à Accra, le Comité préparatoire fut donc transformé et élargi comme suit :

- a) Center for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria) – Conmany B. Wesseh, président/organisateur ;
- b) Mouvement national de femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale du Mali – Dr. Mariam Djibrilla Maïga ;
- c) Femme et famille (FEFAM, Niger) – Mariam Bayard Gamatie ;
- d) Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA, Ghana) – Afi Yakubu ;
- e) Council of Churches in Sierra Leone (CCSL) – Florella Hazeley ;
- f) African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria) – général Ishola Williams ;
- g) Association des Conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest (FECCIWA) – Baffour Dokyi Amoah ;
- h) Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (MALAO, Sénégal) – Dr. Christiane Agboton-Johnson.

Les participants adoptèrent l'idée de tenir la Conférence fondatrice du RASALAO à Freetown en Sierra Leone, parallèlement à la réunion du Conseil mondial des Eglises. A la dernière minute, cette activité fut annulée, compromettant par la même occasion notre conférence.

Continuant d'explorer les possibilités et les moyens de tenir cette conférence, l'organisateur du Comité préparatoire introduisit avec FOSDA un projet commun à IANSA afin de financer la création du RASALAO dans le cadre de la politique de développement des réseaux régionaux poursuivie par IANSA. La requête fut substantiellement financée, jetant ainsi les bases permettant l'organisation de l'événement.

Les objectifs généraux de la Conférence furent posés comme suit :

- 1) Approuver le Document fondateur¹³ contenant les objectifs, les structures de décision et de mise en œuvre du RASALAO.
- 2) Préparer et adopter le Programme d'action du RASALAO.
- 3) Mettre sur pied de façon appropriée les structures dirigeantes du RASALAO.

Je ne doute pas que, sur base de l'engagement et de l'enthousiasme brûlant que j'ai vu ces dernières années alors que je dirigeais le projet, tous ces objectifs seront réalisés.

Je ne peux pas clôturer cette brève contribution sans avouer que cela a été un défi considérable pour nous d'obtenir de tels résultats. Dans cette optique, je souhaite rendre un hommage particulier au Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-IANSA) qui nous a fourni une portion significative du budget requis. Mes remerciements vont aussi à International Alert et aux sections britannique et américaine d'Oxfam tout comme au Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP, Bruxelles) sans lesquels la Conférence fondatrice n'aurait pas eu lieu.

13. Voir Document fondateur du RASALAO plus loin.

3. Consultation œcuménique sur le micro-désarmement en Afrique de l'Ouest

Organisée par le Conseil mondial des Eglises (WCC),
l'Association des Conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest
(FECCIWA), avec le soutien de la Norwegian Church Aid (NCA)
et de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT),
sous l'égide du Christian Council of Ghana.

COMMUNIQUÉ FINAL

Accra, Ghana
28 et 29 septembre 1998

1. Préambule

Nous, participants du Cameroun, du Ghana, du Kenya, du Libéria, du Mali, du Nigeria, de Norvège, du Sénégal, de Sierra Leone et du Togo, nous sommes réunis grâce à Dieu en cette occasion exceptionnelle pour discuter des problèmes soulevés par la prolifération des armes légères dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et de la meilleure façon de diminuer ou d'arrêter ce fléau.

2. Observations

Observant avec inquiétude la prolifération des armes légères dans la sous-région qui a déjà causé de nombreux dommages, des pertes en vies humaines et le déplacement de personnes innocentes, nous constatons avec horreur que cette prolifération a déjà causé la mort d'environ deux millions de personnes depuis 1990.

Nous prenons également acte que des personnes exerçant des postes de responsabilité dans notre sous-région sont impliquées dans cet affreux commerce d'armes légères qui a créé une vague croissante de tueries, de banditisme et d'insécurité générale.

Les causes profondes, les conditions et les opportunités qui ont provoqué la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions d'Afrique font partie de l'histoire économique et socio-politique complexe de la sous-région. Cette prolifération a contribué à la déstabilisation des Etats, par ailleurs déjà affaiblis par une série de coups d'Etat, d'insurrections armées et de conflits ethniques. Nous remarquons également qu'il y a une corrélation entre l'absence de démocratie et la prolifération des armes dans la sous-région. Ces forces déstabilisantes ont introduit dans la société une culture de l'indifférence, de la violence et de la destruction. Bien que la prolifération touche l'ensemble de la société, nous reconnaissons que les jeunes en sont les victimes les plus visibles.

La présence d'armes légères et de petit calibre dans la région est devenue une question de sécurité au sein de nos sociétés. Ce problème pose des questions de droits humains, y compris en termes de valeur donnée à la vie en général et de droit à se déplacer librement et sans crainte. En définitive, cela touche également le développement humain. Nous apprécions toutefois l'initiative positive et constructive prise par le gouvernement et le peuple du Mali pour maîtriser et limiter la prolifération des armes dans la région.

3. Les responsabilités de L'Eglise

En tant que peuple de Dieu dans cette région, nous ne pouvons rester silencieux face à cette grande menace qui pèse sur la vie et sur l'ordre de la société. En conséquence, nous appelons les églises de la sous-région à se joindre aux autres organisations et institutions qui partagent nos inquiétudes et à se préoccuper de cette question qui est une menace pour la vie et sape les bases du développement dans notre région.

Recommandations

Nous recommandons :

- a) que tous les ex-combattants qui possèdent encore des armes les remettent aux autorités appropriées ;
- b) que les dépenses militaires soient diminuées afin de créer un fonds à caractère social qui serait consacré à l'éducation et à la santé par exemple ;
- c) que toutes les églises dans la région soutiennent l'initiative malienne appelant à l'instauration d'un moratoire sur la fabrication, l'exportation, l'importation et la distribution d'armes légères et de petit calibre dans la région.

Dans cet esprit, nous appelons la FECCIWA à soutenir officiellement l'initiative malienne lors de la réunion de la CEDEAO prévue à Abuja au Nigeria fin octobre 1998. Nous espérons qu'une initiative comparable sera adoptée par l'OUA et mise à l'agenda de l'Assemblée du Conseil mondial des Eglises à Harare au Zimbabwe en décembre 1998 ;

d) que les Eglises intègrent la gestion et la résolution des conflits dans leurs missions au sein de la société.

4. Consultation des ONG ouest-africaines sur les armes légères

A l'invitation de l'African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria), avec le soutien de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

DOCUMENT FINAL

Abuja, République fédérale du Nigeria
29 et 30 octobre 1998

1. Introduction

La prolifération et la mauvaise utilisation des armes légères mettent en danger la sécurité des peuples et des nations. Les armes légères sont principalement utilisées dans les vols à main armée, pour le trafic de drogue, dans la guerre des gangs, dans les querelles intra- et intercommunautaires, dans les guerres locales, par le terrorisme, lors de violations massives des droits de l'homme, lors d'atteintes graves à la constitution et dans la création et le maintien d'un état général de peur et d'instabilité. Ces situations constituent des obstacles au développement durable et à une paix authentique.

La mauvaise utilisation des armes légères provoque des blessures psychologiques et physiques sérieuses à de larges parties de la population, le déplacement de millions de personnes, la dislocation de familles et de communautés, l'effondrement des économies et la destruction de l'environnement. Les conséquences sont d'indescriptibles souffrances humaines qui atteignent le plus durement les femmes et les enfants.

Les conflits en Afrique et spécialement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest prennent rapidement des proportions sanglantes et incontrôlées du fait de l'accessibilité et de la disponibilité des armes légères. On estime qu'approximativement cinquante-cinq millions d'armes légères sont en circulation dans le monde, dont huit millions pour la seule Afrique de l'Ouest.

C'est pourquoi, conscientes du danger que les armes légères posent à la société, quinze ONG de sept pays d'Afrique de l'Ouest se sont rencontrées à Abuja, la capitale fédérale de la République du Nigeria, du 29 au 30 octobre 1998, parallèlement au 21^{ème} Sommet annuel de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le moment était particulièrement bien choisi pour stimuler les vellétés de la société civile à travailler en coopération avec les Etats afin d'aborder sérieusement le problème des armes légères.

Les participants ont grandement bénéficié de la profondeur de l'analyse de l'ancien président par intérim du Libéria (1990-1994), le professeur Amos Sawyer qui, dans son intervention, a souligné le lien entre sous-emploi, injustice, manque de démocratie et conflits violents.

Présentant aussi des contributions très enrichissantes, Sverre Lodgaard, directeur de l'Institut norvégien des affaires internationales (NUPI) et Ole Peter Sunde, directeur de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) contribuèrent également de façon très utile aux débats en attirant l'attention sur les efforts internationaux entrepris concernant les armes légères, et particulièrement sur les initiatives norvégiennes en Afrique de l'Ouest.

Le docteur Ivor Richard Fung, conseiller auprès du département Bonne gouvernance et construction de la paix du PNUD, confirma l'intérêt et le soutien des Nations unies, et spécialement du PNUD, pour ces questions.

2. Décisions

Après un échange de vues franc et utile ainsi que la mise en commun d'expériences et d'informations, les participants ont décidé d'entreprendre de multiples actions contre la production, la diffusion, l'importation, l'exportation, le transfert, la circulation, la prolifération et la mauvaise utilisation des armes légères en Afrique de l'Ouest.

a) Réseau ouest-africain d'ONG

Les participants ont convenu qu'un réseau d'ONG ouest-africain devrait être établi dans les conditions suivantes :

- Le réseau sera un forum d'échange d'informations, de points de vue, d'expériences et de stratégies afin de combattre les armes légères et leurs conséquences ainsi que de travailler à réduire la demande.
- Le réseau devrait rassembler des organisations nationales qui travaillent sur ou qui sont intéressées par les questions de lutte contre les armes légères.

- Pour crédibiliser ce réseau, il faudrait aussi vite que possible organiser une conférence plus représentative des ONG ouest-africaines concernées.
- Pour assurer la préparation d'une telle conférence ainsi que d'autres activités de coordination, les participants ont décidé de créer un groupe de travail de cinq membres qui comprend : Campaign for Good Governance (CGG, Sierra Leone), le Center for Democratic Empowerment (CEDE, Libéria), l'African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria), le Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et l'unité nationale (Mali) et l'ONG Femme et famille (FEFAM, Niger).

b) Le Moratoire ouest-africain

Les participants ont discuté, avalisé et adopté le Moratoire ouest-africain sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères qui résulte de l'initiative du président malien Alpha Oumar Konare.

Les participants, dans un message spécial aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique de l'Ouest réunis à Abuja, ont chaudement félicité les dirigeants pour leur décision d'adopter le Moratoire en question.

Les participants ont également exprimé leurs profonds remerciements à l'Organisation de l'unité africaine, aux Nations unies ainsi qu'aux pays et aux ONG internationales qui ont marqué leur intérêt et leur soutien au Moratoire.

Les participants se sont engagés à :

- Soutenir les efforts de leurs propres pays afin qu'ils respectent le Moratoire et participent à sa mise en œuvre effective et à son suivi.
- Initier et participer à l'élaboration d'un Plan d'action pour la promotion d'une culture de paix dans leurs pays respectifs.
- Etablir un mécanisme d'échange d'information sur la question des armes légères avec d'autres ONG africaines et internationales.
- Soutenir d'une part les efforts du Mécanisme de la CEDEAO pour la gestion des conflits et, d'autre part, la coordination d'un programme d'action concerté sur le Moratoire.

c) Action au niveau national

Les participants se sont engagés à ce que ceux qui ont une dimension nationale mènent des efforts en vue de la création et du développement d'un tissu national d'ONG compétentes en matière d'armes légères afin d'informer le grand

public, de le sensibiliser et d'entreprendre toute autre forme d'activités en faveur du Moratoire et de la réduction de la demande en armes légères.

3. Remerciements

A la fin de la consultation, les participants ont exprimé leur reconnaissance aux institutions et personnalités suivantes :

- la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) pour leur soutien décisif qui rendit la consultation possible ;
- le PNUD, spécialement son département Bonne gouvernance et construction de la paix ainsi que ses bureaux locaux en Afrique de l'Ouest, avec une mention particulière à la mission du Mali pour son aide et autres contributions au succès de la rencontre ;
- le président du Mali Alpha Oumar Konare a été spécialement salué par les participants pour avoir lancé l'idée d'un Moratoire et pour son engagement à la cause de la paix ;
- la CEDEAO pour l'adoption du Moratoire qui fait maintenant office de référence historique au même titre que la création de la Force de maintien de la paix ouest-africaine ;
- l'OUA, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble pour leur soutien indéfectible au Moratoire.

Enfin, les participants ont remercié l'African Strategic Peace Research Group (AFSTRAG, Nigeria) pour avoir accueilli la rencontre à Abuja.

Rédigé et adopté par les participants le jeudi 30 octobre 1998 à Abuja, République fédérale du Nigeria.

Pour les organisateurs de la consultation :

Abdulai Bayraytay
Campaign For Good Governance
(Sierra Leone), Rapporteur.

Conmany B. Wesseh
Centre For Democratic
Empowerment
(Libéria), Président.

Consultation des ONG ouest-africaines sur les armes légères (suite)

MESSAGE AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

Abuja, République fédérale du Nigeria
29 et 30 octobre 1998

Nous, participants à la Consultation des ONG ouest-africaines sur les armes légères se tenant à Abuja, en République fédérale du Nigeria du 29 au 30 octobre 1998, parallèlement au 21^e Sommet de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), accueillons avec une grande satisfaction l'adoption historique par les dirigeants ouest-africains du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères. La prolifération et l'utilisation des armes légères et de petit calibre dans la sous-région est une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité.

Les conséquences de leur usage compromettent les efforts consciencieux dédiés au développement, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

La pauvreté, le sous-développement et l'injustice comptant parmi les causes principales de conflit en Afrique de l'Ouest, la prolifération et l'utilisation, l'importation et la fabrication d'armes légères ont invariablement aggravé les conséquences économiques et sociales de ces phénomènes sur la société, particulièrement parmi les femmes et les enfants. L'utilisation d'armes légères a engendré des souffrances humaines indescriptibles prenant la forme de millions de réfugiés et de personnes déplacées, de vies et de biens détruits ainsi que de violations massives des droits de l'homme.

A la lumière des éléments ci-dessus, nous, représentant la société civile, réitérons notre soutien indéfectible à la mise en œuvre et au suivi du Moratoire et nous engageons à collaborer avec les Etats dans cette direction.

Nous vous félicitons de vos efforts vers la paix et le développement durable dans la sous-région et vous souhaitons des délibérations fructueuses.

Rédigé le 30 octobre 1998 à Abuja, République fédérale du Nigeria.

5. Consultation de la société civile ouest-africaine

Organisée avec le soutien de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) et la Norwegian Church Aid (NCA).

APPEL À L'ACTION

Message destiné aux ministres des Affaires étrangères réunis à l'occasion du lancement du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED)

Bamako, Mali
22 et 23 mars 1999

Les représentants de 25 groupements de la société civile en provenance de huit pays d'Afrique de l'Ouest se sont rencontrés lors d'une consultation à Bamako au Mali les 22 et 23 mars 1999 en vue de soutenir le Moratoire ouest-africain sur les armes légères. Les participants ont rappelé les actions menées par la société civile en soutien au désarmement et à la création d'une culture de paix et ont proposé des mesures en vue d'accélérer le processus dont le coup d'envoi magistral fut la signature du Moratoire ouest-africain à Abuja le 31 octobre 1998.

La consultation a pris en compte les rencontres précédentes de la société civile qui s'étaient tenues dans la région, y compris celle d'Accra au Ghana en septembre 1998 qui avait réuni des représentants des églises et des congrégations chrétiennes ainsi que celle d'Abuja au Nigeria en octobre à l'occasion du sommet de la CEDEAO qui a adopté le Moratoire.

Les participants ont plaidé pour le soutien indéfectible de la société civile à la mise en œuvre effective et au monitoring du Moratoire en collaboration avec les autorités publiques.

La réunion de Bamako a examiné d'importants projets de conscientisation en vue de soutenir le Moratoire dans de nombreux pays ainsi que les efforts répétés en vue de créer un réseau de la société civile ouest-africaine.

Comme représentants de la société civile, nous sommes les premiers témoins des souffrances humaines causées par la prolifération incontrôlée des armes légères dans notre région. Nous soulignons que le Moratoire est déjà entré en vigueur depuis cinq mois. Il n’y a donc pas de temps à perdre pour mettre en œuvre cet accord. Toutefois, nous recueillons des témoignages inquiétants selon lesquels de nombreux membres de la CEDEAO n’auraient pas informé leurs autorités responsables de la sécurité ainsi que d’autres institutions gouvernementales *ad hoc*, concernant la signature du Moratoire par leur pays. En conséquence et au nom de leur population, les participants pressent leurs gouvernements à :

1. Mettre immédiatement en œuvre le Moratoire adopté à Abuja et promouvoir le programme et les priorités du PCASED.

2. Intégrer les groupes de la société civile dans la planification, la mise en œuvre et le monitoring des programmes du PCASED. Le PCASED devrait régulièrement donner plus de transparence à ses initiatives et à l’information dont il dispose.

3. Collaborer avec les médias locaux et nationaux ainsi qu’avec les groupes de la société civile pour faire connaître le contenu et les mécanismes du Moratoire et du PCASED à un plus large public dans nos pays.

4. Appuyer et encourager les plans d’action de la société civile aux niveaux local, national et régional. La société civile, qu’elle soit traditionnelle ou moderne, y compris les groupes religieux, les médias, les organisations patronales et syndicales, est en contact avec la population qui joue un rôle déterminant pour le désarmement au niveau local et pour l’instauration d’une culture de paix.

5. Etablir, réviser et harmoniser les lois et les structures administratives afin d’assurer une maîtrise effective sur la possession, la fabrication, l’importation et l’exportation des armes. Il est impossible de distinguer le caractère légal ou illégal de la possession et des transferts d’armes sans un arsenal législatif approprié.

6. Stimuler la recherche sur les armes légères menée par des experts sous-régionaux afin d’identifier de nouveaux mécanismes pour promouvoir une culture de paix.

7. Entreprendre une action immédiate de collecte et de destruction des surplus d’armes. Cette initiative devrait mêler des démarches de développement et d’instauration de la paix. Les armes et les munitions collectées ne doivent pas être recyclées mais détruites. Un signal positif pourrait être donné et un premier pas important dans cette direction pourrait être accompli si les armes collectées par l’ECOMOG dans les zones de conflit étaient détruites sans délai conformément au Moratoire.

8. Mener une réforme globale des politiques de sécurité, y compris en matière de formation du personnel de sécurité, des militaires, de la police et des agents de la douane. Les organisations de la société civile devraient être pleinement impliquées dans ce processus afin d'assurer que les réformes entreprises soient aussi démocratiques que possible et en concordance avec les besoins de la population.

9. Assurer des contrôles plus stricts grâce à une coopération transfrontalière entre les communautés locales et les forces de sécurité et grâce à une meilleure maîtrise des procédures et des infrastructures dans les ports et les aéroports.

Les participants tiennent à remercier la population et le gouvernement du Mali pour la coopération dont ils ont fait preuve à l'occasion de cette consultation.

Enfin, les participants remercient la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) pour son constant soutien diplomatique, moral et financier.

Consultation de la société civile ouest-africaine (suite)

SOUTIEN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU PCASED EN AFRIQUE DE L'OUEST

Bamako, Mali
22 et 23 mars 1999

Le 31 octobre 1998, les gouvernements d'Afrique de l'Ouest firent un pas historique en devenant les premiers dans le monde à dire « Ça suffit ! » et à stopper toute production, importation et exportation d'armes légères et de petit calibre pour une période de trois ans.

Maintenant commence le plus difficile : il faut à la fois s'assurer que les gouvernements se rappellent de cet engagement politique et mobiliser le soutien international à la mise en œuvre du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), de telle sorte que la région puisse connaître dans les faits une réduction de la violence armée.

La société civile ouest-africaine – les organisations de femmes, les congrégations religieuses, les groupements communautaires, les fédérations d'entreprises, les chambres professionnelles, etc. – jouera un rôle vital pour que ces efforts soient couronnés de succès. Le présent document dégage quatre domaines prioritaires où des contributions en matière de contenu, d'aide et, dans certains cas, le recours à des pressions, seront grandement nécessaires.

Etablir une culture de paix

La première tâche de la société civile vis-à-vis du Moratoire et du PCASED consiste à développer et à renforcer une culture de paix dans les sociétés ouest-africaines.

Que signifie exactement cette expression « culture de paix » ? D'abord et avant tout, cela implique la création de normes de comportement qui favorisent

la résolution pacifique des conflits et qui stigmatisent l'utilisation de la violence – dans n'importe quel segment de la société. La possession et l'utilisation illicites d'armes légères, y compris les redoutables fusils d'assaut et les grenades, seraient rendues inacceptables dans une culture de paix.

Adopter une telle attitude dans une région en guerre et qui souffre de violence armée est, bien sûr, une tâche extrêmement difficile. Les sceptiques ajouteront qu'avec le caractère endémique des conflits civils et politiques, le besoin en armes continuera d'augmenter et fera échec à la culture de paix. Mais le Moratoire et la mise en œuvre du PCASED fournissent une occasion unique pour un changement radical. Se complaire dans le désespoir et l'apathie aurait pour conséquence que la prochaine génération d'Africains de l'Ouest soit irrémédiablement entraînée sur les chemins de la peur et de la violence.

Dans un futur proche, l'équipe du PCASED devrait être capable d'aider la société civile à promouvoir une culture de paix en proposant de financer des outils pour mener des programmes et des campagnes de sensibilisation. Mais, aussi ambitieux soit-il, le PCASED est une entreprise minuscule comparée à la grandeur de l'Afrique de l'Ouest. Les églises et les mosquées, les associations civiques, les milieux d'affaires, les artistes, les enseignants, les journalistes et d'autres doivent faire le travail de terrain en diffusant l'information et en communiquant leur optimisme sur les chances fournies par le Moratoire et la mise en œuvre du PCASED.

La population et les organisations assistant à cette rencontre représentent dans une large mesure la *crème de la crème*¹⁴ de la société civile prenant part aux efforts régionaux ouest-africains visant à stopper la circulation des armes. C'est pourquoi il vous incombe d'échanger vos expériences et vos connaissances sur la question des armes légères et du développement durable et d'aider au développement d'une expertise dans le soutien à la paix et contre les armes dans la région.

Ne négligez pas le recours aux médias – votre quotidien local, la radio ou la télévision – afin d'éduquer les citoyens de votre région sur la violence armée et sur les efforts entrepris pour essayer de la réduire. Par exemple, soumettez un article ou une carte blanche à votre journal local présentant un compte-rendu de cette réunion, annonçant la création du PCASED et décrivant ses buts et ses activités. Faites-vous inviter à une émission de radio locale pour évoquer les efforts régionaux visant à réduire la prolifération des armes. Persuadez votre station de

14. En français dans le texte. Note de traduction.

télévision locale de programmer un documentaire sur la question de la prolifération et la maîtrise des armes légères constitue une autre façon efficace d'attirer l'attention.

Aussi bien la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT) que le Center for Defence Information (CDI, Washington DC) ont récemment produit des documentaires d'une demi-heure sur cette thématique. D'autres organisations comme Amnesty International ont produit des documentaires vidéo intéressants qu'ils enverront probablement gratuitement. Bien entendu, les outils accessibles varieront selon les pays. Le but est d'exploiter les possibilités dont vous disposez afin de vous exprimer le plus largement et avec le plus de retentissement possible !

Parallèlement à la conscientisation de l'opinion publique, les organisations de la société civile devront aider le PCASED à sensibiliser certains groupes spécifiques, en particulier les jeunes. Les campagnes d'éducation à la paix devraient débiter dans les écoles secondaires voire même primaires, afin d'atteindre les jeunes qui sont à la fois victimes et complices des malheurs provoqués par les armes.

Ces initiatives aideront à rendre moins séduisante l'image des enfants-soldats et à évoquer les difficultés de la vie qui s'annoncent pour un enfant qui n'a connu que les pratiques de la guerre.

Dans le monde entier, les meilleures campagnes offrent plusieurs traits communs. Vous pouvez utilement envisager comment incorporer quelques-uns des enseignements suivants dans votre travail de plaidoyer contre la prolifération des armes et la culture de la violence :

- Mettez sur pied des coalitions. Adressez-vous à tous les groupes et toutes les organisations qui sont affectés par la violence armée, ce qui signifie tout le monde !
- Soyez incontournables. Ne ménagez pas vos efforts pour essayer d'impliquer dans votre coalition les secteurs les plus puissants et les plus efficaces de la société civile, quels qu'ils soient.
- Communiquez. Tenez régulièrement au courant tous les groupes avec lesquels vous travaillez ou dont vous êtes membre, sur les initiatives qu'ils pourraient prendre dans leur lutte contre la violence. Ce que vous considérez comme acquis constitue souvent une nouveauté pour la plupart des gens.
- Continuez à développer vos connaissances et à partager votre expérience sur ces questions. Il y a un nombre croissant d'ONG qui se documentent et se positionnent contre les armes légères. Le but du Réseau international d'action

sur les armes légères (IANSA), qui sera officiellement lancé en mai 1999, sera justement de faciliter l'échange d'informations et d'expériences.

Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont été impliquées dans des programmes de formation à la paix et devraient pouvoir aider la société civile et le PCASED dans leurs efforts pour qu'émerge une conscience de paix, par la fourniture d'outils propres et d'information sur des expériences similaires menées par d'autres :

- African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), Durban, Afrique du Sud ;
- Institute for Security Studies (ISS), Pretoria, Afrique du Sud ;
- International Alert, Londres, Grande-Bretagne ;
- Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Genève, Suisse ;
- Programme du Conseil mondial des Eglises sur la violence dans les villes, Genève, Suisse ;
- Programme de l'UNESCO pour une culture de paix, Paris, France.

Promouvoir la réforme du secteur de la sécurité

En 1994 et 1995, le Secrétaire général des Nations unies a envoyé une mission d'information dans six pays de la région – Burkina Faso, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal – afin d'y étudier la prolifération des armements. La mission s'est rendu compte que la police, les agents des douanes et les autres forces de sécurité de ces pays ne disposaient pas des techniques et du savoir-faire modernes indispensables pour faire face aux défis croissants en matière de sécurité posés par l'explosion du développement urbain, la porosité des frontières qui permet la libre circulation des armes et des drogues et l'augmentation de la criminalité. En outre, des stocks d'armes insuffisamment protégés ont permis des vols à grande échelle au sein des arsenaux des forces de sécurité (par exemple, en 1993, les forces de sécurité maliennes avaient déclaré la perte d'environ 2.000 armes). Par conséquent, une des principales recommandations de la mission d'information fut de conseiller une meilleure formation des forces de l'ordre et des douaniers.

Améliorer les moyens et la capacité des forces de sécurité dans leur combat contre la circulation et l'usage illégaux d'armes à feu sera une priorité pour le PCASED. Les organisations de la société civile devraient être pleinement impliquées dans ce processus afin de garantir que les réformes entreprises soient aussi démocratiques que possible et répondent au mieux aux besoins de la commu-

nauté. Un des axes importants que les organisations de la société civile devraient suivre consiste à développer des outils d'éducation à la paix pour les forces de l'ordre ainsi que pour les communautés locales. Ces outils permettraient de s'assurer que la police et les agents des douanes soient informés de l'engagement pris par leurs gouvernements concernant le Moratoire sur l'importation et l'exportation d'armes.

En outre, de tels efforts peuvent aider à former les forces de sécurité à d'autres lois nationales ou internationales sur les transferts d'armes (telles que l'obligation d'appliquer les embargos sur les armes décrétés par les Nations unies), au respect des grands principes internationalement reconnus des droits de l'homme et au droit humanitaire international.

La plus grande partie du travail du PCASED dans cette région concernera le développement de régimes de régulation et de procédures efficaces pour les agents des douanes et les forces de l'ordre sur des questions telles que le contrôle des certificats d'utilisateurs finaux (*end-user*) ou la conformité aux embargos sur les armes. Dans les ports et les aéroports, ces procédures pourraient inclure une comparaison systématique entre les bordereaux et les contenus des cargaisons, la vérification de la conformité des plans de vols avec les itinéraires réels, la retranscription des horaires et des numéros d'enregistrement des vols ou des arrivées et des départs de bateaux.

Le PCASED se concentrera aussi sur l'acquisition d'équipements modernes nécessaires pour détecter les transports illicites d'armes à travers des points d'entrée ou de sortie et, à cette fin, le secrétariat aura probablement à obtenir l'aide de quelques pays donateurs.

Mais la nature poreuse des frontières dans la région et la facilité avec laquelle les armes légères peuvent être dissimulées rendent nécessaire une coopération plus étroite entre les communautés locales et la police, les gardes-frontières et les douaniers afin d'empêcher la contrebande d'armes. Ainsi, développer et améliorer les relations entre les civils et les militaires et entre les civils et la police est un domaine de travail extrêmement important où l'implication de la société civile est vitale.

Afin d'instaurer une coopération entre les communautés et la police, il faut des canaux réguliers de communication pour aborder les problèmes de sécurité avec les représentants de la communauté locale. Parallèlement à l'ouverture de ce dialogue, les ONG ouest-africaines peuvent jouer un rôle vital en diffusant les bonnes pratiques dans l'application des lois et en encourageant les structures locales de maintien de l'ordre. Les organisations de la société civile peuvent aussi

travailler à promouvoir la professionnalisation et les pratiques anti-corrupcion dans la police locale, les forces militaires et les douanes. Corrompre les agents de l'Etat aux postes frontières encourage ou permet les flux d'armes illicites à des fins d'enrichissement personnel ; d'autres au sein de la police ou dans l'armée pourraient s'engager dans le banditisme et le commerce des armes. S'ils peuvent s'appuyer sur une force professionnalisée, les organisations non gouvernementales et les groupements communautaires peuvent travailler avec la police locale contre l'ennemi commun : la violence armée.

Les organisations suivantes peuvent servir de référence pour les programmes de formation sur la réforme du secteur de la sécurité :

- African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), Projet « Paix dans la ville », Durban, Afrique du Sud ;
- Amnesty International : voir en particulier le document « Basic Standards on Human Rights for Police » ;
- Norwegian Institute of International Affairs (NUPI) ;
- Saferworld : Rapport sur la réforme du secteur de la sécurité ;
- Le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme à Genève en Suisse : cours de formation pour la police ;
- La Commission des Nations unies sur la prévention du crime à Vienne en Autriche a publié des lignes directrices pour les formateurs de la police civile.

Promulguer des lois sur la possession et les transferts d'armes à feu

Dans un ensemble de lignes directrices établies en 1996 afin de réduire le trafic illicite d'armements, la Commission du désarmement des Nations unies a appelé tous les Etats à s'assurer qu'ils ont mis en place un système adéquat de lois nationales, de réglementations et/ou de procédures administratives permettant d'exercer un contrôle efficace sur l'importation, l'exportation et la possession d'armes.

Sans de telles lois et de telles pratiques, il est impossible de distinguer la légalité ou l'illégalité de la propriété et des transferts d'armes. Dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, les lois et les réglementations en vigueur ne sont que des héritages de l'époque coloniale – aujourd'hui largement déphasées par rapport à l'environnement actuel en matière de sécurité et de développement. Sans compter que de nombreux Etats n'ont même pas de lois du tout. L'accord engageant les pays ouest-africains à s'abstenir d'importer et d'exporter des armes légères durant les trois prochaines années fournit dès lors une plus

grande motivation aux Etats de la région pour compléter ou réviser leur législation dans ce domaine.

Un des buts poursuivis par les lois nationales pourrait consister, comme l'a récemment fait le Mali, à interdire la possession d'armes à vocation militaire par les civils. Un autre objectif gouvernemental serait d'établir ou de renforcer un système de registre national des armes détenues légalement. De cette façon, les Etats commenceraient à mettre sur pied et à améliorer leurs systèmes législatifs et leurs instances de prises de décision afin de contrôler le flux à la fois interne et inter-étatique des armes.

Dans la mesure du possible, les Etats de la région devraient harmoniser leurs législations et leurs réglementations nationales sur la possession, l'usage et le transfert des armes légères par les civils. Une des mesures pratiques à prendre consiste à développer des permis d'exportation et d'importation ainsi que des certificats d'utilisateurs finaux normalisés afin de limiter les transferts frauduleux après la fin du Moratoire. L'harmonisation des législations et des politiques nationales faciliterait aussi la possibilité de développer dans le futur une convention régionale ouest-africaine pour limiter les transferts d'armes légères (à nouveau, après la fin du Moratoire). La Convention interaméricaine sur le trafic d'armes illicite négociée par l'Organisation des Etats d'Amérique en 1997 fournit un modèle possible et utile dans cette optique. Cet accord et la négociation en cours aux Nations unies (ECOSOC) d'un protocole général sur les armes à feu dans le cadre de la Convention sur le crime transnational organisé, traduisent une prise de conscience croissante parmi les acteurs étatiques à travers le monde, du besoin de normes communes et d'uniformisation des politiques pour s'attaquer de façon efficace au problème de la prolifération et du mauvais usage des armes légères.

Les sceptiques pourront répliquer que la confiance aveugle envers l'approche légale revient à faire preuve d'idéalisme puisque les systèmes législatifs les plus aboutis n'ont pas été capables de mettre fin aux scandales des exportations d'armes illicites ou au trafic d'armes. Toutefois, l'absence de lois appropriées rend le trafic et l'utilisation abusive des armes légères encore plus faciles. Les mécanismes pour mettre en œuvre et appliquer la loi ainsi que la volonté politique sont prépondérants dans le succès de cette approche. En outre, instaurer l'Etat de droit – et pas seulement pour ce qui touche la possession et le commerce des armes mais dans toutes les facettes de la société – est vital dans l'établissement d'une culture de paix.

Comme prévu dans son mandat, le PCASED appellera à la création de Commissions nationales sur les armes légères dans chacun des Etats membres de la CEDEAO. Ces commissions développeront et coordonneront une politique relative au Moratoire sur les armes légères et à la mise en œuvre du PCASED. Les gouvernements devraient être encouragés à inclure des représentants de la société civile – en particulier les associations ayant une existence légale – dans ces commissions.

Les acteurs de la société civile peuvent également faciliter le travail dans ce domaine en lançant des études sur les lois et les procédures actuellement en cours dans leur pays concernant la possession, la production, l'importation et l'exportation des armes légères. Les organisations de la société civile peuvent aussi faire pression en faveur de l'adoption de réformes ou de la promulgation de lois et de décrets nouveaux. Une des façons d'y arriver consiste à organiser des ateliers de travail et des sessions de formation pour les membres du Parlement afin de démontrer le besoin d'une amélioration de la législation nationale et de les sensibiliser à la nécessité d'une harmonisation des lois dans la région.

Collecter et détruire les armes en surplus

Une des missions essentielles du PCASED est d'aider à établir un environnement plus sûr – qui faciliterait la reconstruction après un conflit – en absorbant l'excédent en armes dans les Etats membres grâce à des programmes exhaustifs et volontaires de collecte d'armes.

Le PCASED suivra une approche mêlant le développement et la construction de la paix afin de rechercher, de collecter et de détruire les armes illicites ou excédentaires. Des programmes incitatifs et d'amnistie seront probablement mis en œuvre tels que des rachats limités d'armes ou des échanges armes contre outils ou armes contre formations. Des incitants tels que la fourniture de bétail, de nourriture, d'équipement ou de l'assistance à la création de petits commerces contribueraient à réduire le chômage, la faim, le désœuvrement et la tentation du vol à main armée. Des discussions préliminaires sur des initiatives de collectes d'armes ont déjà débuté avec la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger et la Sierra Leone. Au Mali, beaucoup d'armes sont actuellement rendues grâce à un programme du PNUD appuyé par des rencontres de terrain sur la réconciliation et la sécurité au niveau intercommunal et transfrontalier.

L'engagement des ONG est crucial pour promouvoir et souvent pour initier de tels efforts. Par exemple, le Christian Council a joué un rôle primordial dans les efforts de collectes d'armes au Mozambique, de même que la fédération des

entreprises au Salvador où le programme « des biens contre des armes » a collecté et détruit plus d'armes que les Nations unies à la suite des Accords de paix au début des années 1990.

Un autre domaine propice à l'engagement de la société civile consiste à s'assurer que les opérations régionales de maintien de la paix incluent en leur sein des stratégies efficaces de maîtrise des armements. Ainsi, le désarmement avait déjà été placé au cœur du mandat d'ECOMOG. Par exemple, l'opération « *Liberty* » en 1990 au Libéria avait appelé les factions à rendre leurs armes et leurs munitions ainsi qu'à s'abstenir d'importer et d'acheter de nouvelles armes.

Afin de s'assurer qu'elles ne soient pas recyclées, les ONG pourraient faire pression sur leurs gouvernements nationaux pour qu'ils s'engagent à détruire toutes les armes collectées. En 1996, l'initiative malienne de la « Flamme de la paix » assurait de façon permanente la mise hors-circuit des armes. La destruction des armes collectées faisait même partie intégrante de l'accord de paix et était également devenue un symbole de coopération et de restauration de la confiance au niveau local, national et international.

Conclusion

Les activités ci-dessus montrent clairement combien la participation de la société civile est vitale dans le succès du Moratoire et l'expérience du PCASED. Votre aide permettra aux Etats parties au Moratoire d'améliorer la façon avec laquelle ils répartissent, utilisent, stockent et protègent les armes légères et de petit calibre afin d'en minimiser le vol et le mauvais usage. Plus fondamentalement cependant, votre soutien à cet effort atténuera la souffrance causée quotidiennement sur le terrain en Afrique de l'Ouest par des armes de type militaire, et cela permettra aux Etats de la région de poursuivre leur développement économique ou leur reconstruction dans un environnement plus sûr.

6. Consultation de la société civile africaine sur les armes légères et de petit calibre

Organisée par le Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), avec le soutien d'Oxfam Grande-Bretagne, de la Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT), de la Norwegian Church Aid (NCA), du Norwegian Institute of International Affairs (NUPI), de l'International Peace Research Institute, Oslo (PRIO), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), d'International Alert et du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE SUR LES ARMES LÉGÈRES

Lomé, Togo
7-9 décembre 2000

L'Afrique, berceau de l'humanité, est depuis quelques décennies devenue victime de la prolifération anarchique des armes légères. Ces armes légères alimentent les conflits et la criminalité, causent la désolation au sein des familles, affectent physiquement et moralement la population civile, et fragilisent les efforts de développement.

En nous mettant à l'avant-garde des processus de réduction de la prolifération des armes légères, nous reconnaissons que le développement économique de l'Afrique et la réussite des processus démocratiques sont intimement liés à la culture de la paix, facteur de sécurité et de stabilité.

En tant que membres et partenaires de la société civile africaine, nous saluons l'historique position commune des gouvernements africains sur les armes légères adoptée lors de la réunion ministérielle de Bamako, le 1er décembre 2000.

Nous saluons plus particulièrement l'appel à l'implication de la société civile à tous les niveaux dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Nous affirmons notre soutien à l'OUA et à ses Etats membres dans la traduction de

cette position commune en acte concret afin de répondre aux besoins et aspirations réels des populations éprouvées par les armes.

Nous, membres et partenaires de la société civile africaine, nous engageons à :

- Soutenir nos gouvernants et l’OUA à jouer un rôle d’avant-garde à la conférence des Nations unies sur les armes légères en juillet 2001 et à adopter un plan d’action réaliste relatif à un code international de conduite sur la vente des armes, une convention sur les transactions des armes et, un régime international de marquage ;
- Travailler en partenariat avec les gouvernements pour s’attaquer aux causes profondes qui sous-tendent la demande d’armes en Afrique ;
- Soutenir les femmes dans leur engagement pour la recherche et à la consolidation de la paix ;
- Faire campagne pour des législations plus restrictives dans les pays exportateurs d’armes à travers le respect scrupuleux du droit international humanitaire et des droits de l’homme ;
- Soutenir les gouvernements et les organisations sous-régionales dans l’application effective des mesures de contrôle des armes.

Aussi appelons-nous les gouvernements africains, les pays exportateurs d’armes et toute la communauté internationale à :

- Assurer la transparence et répondre de leur responsabilité dans tous les transferts d’armes ;
- Réduire la fourniture, la disponibilité et le mauvais usage des armes légères en Afrique à travers des mesures de contrôle et de prévention effective telles que des moratoires et des législations nationales rigoureuses dans le respect du droit international ;
- Contrôler avec effet immédiat la production locale d’armes, de munitions et le recyclage des armes légères ;
- Fournir aux populations vulnérables des moyens d’existence durables, équitables et sécurisés pour réduire le recours aux armes ;
- Conformément à la Déclaration de Bamako, mettre en place dans les meilleurs délais des structures opérationnelles et élaborer des procédures explicites pour renforcer la démocratie, le respect des droits de l’homme, l’état de droit, la bonne gouvernance aussi bien que le redressement et la croissance économiques, afin d’éliminer définitivement la demande d’armes sur le continent.

CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE

Nous invitons solennellement les gouvernements africains, les organisations sous-régionales et la communauté internationale à soutenir l'application effective de la présente déclaration.

Fait à Lomé le 9 décembre 2000,
La société civile africaine.

7. Réunion de la société civile sur le Moratoire de la CEDEAO : au-delà de la Conférence des Nations unies de 2001

Organisée par l'African Security Dialogue and Research (ASDR), la Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA) et le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), avec le soutien de la Fondation Mac Arthur et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

DÉCLARATION D'ACCRA

Accra, Ghana
7-9 juin 2001

Nous, représentants des organisations de la société civile venus d'Afrique et de l'étranger, ayant participé à la « Réunion de la société civile sur le Moratoire de la CEDEAO : au-delà de la Conférence des Nations unies de 2001 » tenue à Accra du 7 au 9 Juin 2001 ;

Très inquiets du fait que le commerce mondial illicite des armes légères et de petit calibre, disponibles en grand nombre et ce en dehors des structures de sécurité, ait exacerbé le cycle des conflits armés, de la mort et de l'instabilité dans la sous-région de la CEDEAO où les populations civiles, surtout les enfants, les femmes et les personnes âgées sont les victimes ;

Reconnaissant que la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région de la CEDEAO constitue un obstacle à la bonne gouvernance et ce faisant, viole les droits fondamentaux de l'homme, porte atteinte au développement économique, à la stabilité politique, à la justice sociale et à la paix ;

Soucieux de la complexité accrue de la circulation légale et illégale des armes légères et de petit calibre en relation avec le grand banditisme, y compris les meurtres, le trafic d'enfants et de drogue ainsi que le blanchiment d'argent ;

Reconnaissant l'engagement et le soutien de la communauté internationale vis-à-vis du Moratoire ;

Affirmons à nouveau notre compréhension et notre engagement vis-à-vis du «Protocole» de la CEDEAO sur la prévention des conflits, y compris le Moratoire considéré comme une initiative régionale concrète et exhaustive pour faire face aux problèmes causés non seulement par la circulation non réglementée d'armes légales, mais aussi par l'environnement dans lequel les armes illicites se trouvent et sont utilisées ;

Convaincus que les Etats membres de la CEDEAO ont la responsabilité majeure de créer un espace politique qui facilitera les partenariats et synergies requis en vue de l'application effective du Moratoire ;

Reconnaissant les efforts du Secrétariat exécutif de la CEDEAO et du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) afin d'améliorer l'application du Moratoire, particulièrement pour créer un partenariat durable avec les organisations de la société civile ;

Reconnaissant le rôle vital de la société civile dans l'application du Moratoire de la CEDEAO, son code de conduite et ses mesures secondaires ;

Etant conscients de l'importance de la collaboration avec d'autres initiatives sous-régionales de l'Afrique ;

Invitons tous les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest :

- A mettre sur pied des Commissions nationales là où il n'en existe aucune et à renforcer celles qui existent ;
- A assurer la participation entière de la société civile dans les Commissions nationales ;
- A renouveler le Moratoire ;
- A renforcer leurs délégations en ajoutant les experts de la société civile à la Conférence des Nations unies de juillet ;
- A organiser une destruction symbolique d'armes à feu pendant la Conférence des Nations unies sur les armes légères.

Demandons au système des Nations unies :

- De poursuivre et de renforcer son soutien politique, technique et financier au Moratoire ;
- De déclarer le trafic illicite d'armes légères comme « crime contre l'humanité » et de le sanctionner comme tel ;
- D'adopter une Convention sur le transfert d'armes ;
- D'adopter un régime international de marquage des armes à feu.

Prions la Communauté internationale de continuer à soutenir le Moratoire politiquement, techniquement et financièrement. (Accra, le 9 juin 2001)

Réunion de la société civile sur le Moratoire de la CEDEAO : au-delà de la Conférence des Nations unies de 2001 (suite)

ACTIONS POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Accra, Ghana

7-9 juin 2001

1. La création de réseaux sur les armes légères, principalement pour promouvoir le Moratoire de l'Afrique de l'Ouest au niveau communautaire, national, sous-régional et régional. Dans cet esprit, appeler à soutenir les efforts actuels en vue d'élaborer et de lancer un réseau d'action pour l'Afrique de l'Ouest tel qu'accepté par les organisations de la société civile à Abuja (octobre 1998) et à Bamako (mars 1999).

2. Les organisations doivent inclure le problème des armes légères dans leurs mandats et programmes d'activités, du moins pour celles qui ne l'ont pas encore fait.

3. Disséminer des informations sur le Moratoire dans les journaux, à la radio, et à la télévision dans le plus de langues possible.

4. Envoyer des lettres demandant le renouvellement du Moratoire aux chefs d'Etat et de gouvernement, aux ministres des Affaires étrangères et aux ministres de la Défense.

5. Entreprendre toute forme de contacts avec les gouvernements dans le but de les amener à respecter la déclaration et à prendre d'autres mesures positives de contrôle de la prolifération des armes légères.

6. Détruire toutes les armes collectées, confisquées, ou abandonnées par les rebelles, les bandits armés, les gangs criminels, etc., de même que détruire le surplus d'armes dans les armureries de l'Etat.

7. Recherche, documentation et plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance,

identifier les raisons qui expliquent la demande en armes légères et prendre des mesures concrètes pour s'attaquer au facteur de la demande.

8. La création de Commissions nationales là où il n'en existe pas, et le renforcement de celles qui existent afin d'y impliquer les organisations de la société civile nommées par des consortiums / réseaux d'organisations qui s'occupent du problème.

9. Protéger, faire preuve de solidarité et apporter son soutien aux organisations et aux individus traitant du problème des armes légères et qui risquent leur vie dans ce genre d'activité.

8. Conférence fondatrice du RASALAO

A l'initiative du Center for Democratic Empowerment (CEDE) et à l'invitation de la Foundation for Security and Development in Africa (FOSDA), avec le soutien du Réseau international d'action sur les armes légères (RAIAL-IANSA), d'International Alert, d'Oxfam GB, d'Oxfam America et du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP).

DISCOURS INAUGURAL

par le lieutenant-général Emmanuel Erskine¹⁵
Accra, Ghana
20 et 21 mai 2002

J'ai le privilège de prononcer le discours d'ouverture à cette conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) à laquelle nous participons ce jour, dans notre charmante ville historique d'Accra.

Pourquoi est-elle historique ? Accra a été la terre fertile de beaucoup de nos luttes sur ce continent, qu'il s'agisse du combat pour l'indépendance ou contre les armes légères. Ce fut à Accra que le premier président du Ghana, le docteur Osagwefo Kwame Nkrumah lança la campagne contre les essais nucléaires dans le désert du Sahara. Ce fut aussi à Accra que furent jetées les bases du Mouvement des pays non-alignés dont la conférence fondatrice s'est ensuite tenue à Bandung, en Indonésie.

Accra fut l'hôte, lors de la réunion de 1999, d'organisations chrétiennes sub-régionales d'où résulta la « Déclaration d'Accra sur les armes légères »¹⁶. Puis, en juin 2001, des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest se sont à nouveau réunies à Accra pour réclamer le renouvellement du Moratoire de la

15. Ex-commandant de l'UNIFIL et président du Réseau d'action ghanéen sur les armes légères (GHANSA).

16. Voir « Consultation œcuménique sur le micro-désarmement en Afrique de l'Ouest » dans cette publication.

CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre. Un mois à peine après ce séminaire, des organisations sub-régionales de la société civile arrivaient à obtenir d'un certain nombre de gouvernements ouest-africains de détruire des armes, en prélude à la tenue de la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le gouvernement ghanéen prit également part à cette action à la fois symbolique et novatrice en détruisant près de 900 armes légères qui avaient été acquises illégalement par des intervenants non gouvernementaux.

Aujourd'hui, les gouvernements, les populations et la sous-région ouest-africaine toute entière reconnaissent, avec fierté, les inlassables efforts consentis par les organisations de la société civile à travers la région pour contrôler la prolifération des armes illicites. Nous saluons également le soutien constant de nos amis européens dans cette campagne contre les armes légères. Nous avons constaté une prise de conscience accrue des dangers associés à la diffusion des armes légères, et ce grâce aux efforts de la société civile.

J'ai personnellement suivi, avec un vif intérêt, les nombreuses activités de la société civile et organisé des programmes de celle-ci pour combattre les armes légères, depuis l'établissement du Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-IANSA). J'ai également constaté personnellement l'impact impressionnant du front que vous avez constitué lors de la Conférence des Nations unies à New York en juin 2001, en particulier sur les dépenses des gouvernements en matière de défense. Ici, au Ghana, les efforts du gouvernement dans la lutte contre la prolifération des armes légères ont bénéficié de l'apport considérable des ONG. Au vu de la qualité des gens qui le constituent, l'établissement du Réseau d'action ghanéen sur les armes légères et de petit calibre (GHANSA) ne peut seulement porter ses fruits.

Monsieur le Président, il n'y a pas de définition-type relative aux armes légères. Selon le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations unies sur les armes légères, les armes légères et de petit calibre s'inscrivent dans une gamme allant des massues, couteaux et machettes jusqu'aux armes de calibre juste inférieur à celles reprises dans la classification des armes conventionnelles des Nations unies.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quelle que soit la classification attribuée à ces armes, elle restent des « instruments de mort » tel que l'établit le document fondateur du Réseau d'action international sur les armes légères. Il y a quelque 550 millions d'armes légères dans le monde; en Afrique il y en a environ 100 millions en circulation et d'après les Nations unies, il y en a à peu

près 8 millions dans la mouvance des conflits en Afrique de l'Ouest. Au Ghana, on estime à environ 40.000 le nombre d'armes légères qui échappent au contrôle de l'Etat. Selon l'édition actuelle du *Brown Journal*, il y a approximativement un million d'armes légères au Nigeria aux mains d'acteurs non gouvernementaux.

Dans le bassin du fleuve Mano, les Nations unies ont réussi à détruire des milliers d'armes au Libéria et en Sierra Leone, mais il en reste encore des milliers détenues illégalement par des particuliers. Ceci est inacceptable. Ce sont les Etats, et les Etats seuls, qui devraient et doivent avoir le contrôle des armes légères dans l'intérêt de leurs populations. La présence d'armes aux mains d'acteurs non gouvernementaux est dangereuse et contribue à dégrader encore la sécurité déjà précaire des personnes en Afrique et dans le monde.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'accroissement de la violence armée a provoqué la mort de millions de gens dans le monde ; dans la région des Grands Lacs : plus de 2 millions de victimes dans l'est du Congo, dans les régions du Nord- et du Sud-Kivu plus précisément ; au Burundi, les massacres de civils se poursuivent sans répit, malgré les immenses efforts de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela sous les auspices de la Fondation Nyerere, basée à Dar-es-Salaam. Dans le nord de l'Ouganda, précisément dans les districts de Kitgu et Goulu, la *Lord Resistance Army* (LRA) a réduit ces districts auparavant riches en cultures de coton en une zone d'abominable pauvreté par le massacre systématique de femmes, d'enfants et de personnes âgées.

Dans les Etats du bassin du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée), lors des nombreux conflits au Nigeria et Nord du Ghana, dans des attaques à main armée en Côte-d'Ivoire, au Mali, en Guinée Bissau, en Casamance (sud du Sénégal), et dans plusieurs autres régions d'Afrique de l'Ouest, les armes légères et de petit calibre ont contribué massivement à :

- la destruction de vies et de biens ;
- la destruction de services publics et d'infrastructures ;
- la destruction des fondements économiques de la société ;
- la destruction de foyers, certaines familles trouvant refuge dans les pays avoisinants ; et globalement
- l'immense souffrance des populations.

Même si les armes légères ne sont pas en elles-mêmes la cause de conflits, leur disponibilité a alimenté l'enlèvement des conflits armés, les guerres civiles inter-ethniques et la violence armée, y compris les vols à main armée. Ce scandale doit être combattu avec le soutien actif de la société civile. Un long chemin

a été parcouru en matière de sécurité et il n'est plus question ici de la sécurité d'un régime ou d'un Etat, mais bien de la sécurité humaine. Ceci signifie que les gouvernements et la société civile doivent travailler ensemble pour arrêter la prolifération des armes légères et de petit calibre. Les gouvernements et la société civile doivent travailler à l'application du Programme d'action des Nations unies (UNPOA), lequel a été adopté lors de la Conférence des Nations unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en juillet de l'année passée, à laquelle assistaient plusieurs délégués ici présents.

Monsieur le Président, il est très encourageant de constater que la communauté internationale, et particulièrement les Nations unies et le monde occidental, se préoccupent vivement de ce fléau que représente la prolifération des armes légères et de petit calibre. Il est encore plus motivant que l'Afrique, théâtre majeur de l'utilisation des armes légères en tant que principal armement conventionnel, en est à présent consciente et élabore des processus pour contribuer à enrayer la prolifération, la disponibilité et la circulation illicite de ces armes.

Toutefois, Monsieur le Président, vu le caractère étendu, perméable et contigu de nos frontières favorisant le transfert illicite des armes légères, il est quasiment impossible pour chaque Etat de contrôler de manière efficace ses propres frontières. La nécessité d'entreprendre une politique de responsabilité en matière de sécurité dans le cadre d'un consensus sous-régional devient impérative.

Le Réseau national ghanéen d'action sur les armes légères a été établi, en tant que composante interne de notre dynamique société civile, dans le but de combattre cette calamité.

Il joindra ses efforts et entretiendra des liens étroits avec des organismes internationaux, sub-régionaux et nationaux pour contribuer à freiner la circulation des armes légères au Ghana et dans la sous-région de la CEDEAO.

Cette Conférence fondatrice, accueillie par FOSDA, aura pour principal objectif d'explorer les modalités et moyens de mettre sur pied un Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) qui prendra une part active aux accords sous-régionaux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pour que la société civile, y compris le GHANSA et le RASALAO soient efficaces sur le terrain en prenant des mesures de prévention, de lutte et d'éradication du commerce illicite d'armes légères et de petit calibre, il faut le soutien actif, la coopération et l'encouragement de nos gouvernements. Ces espoirs de soutien, de coopération et d'encouragement devront se concrétiser à travers la volonté politique de nos gouvernements par :

- la révision de nos lois nationales respectives régissant l'acquisition, la détention, la propriété et l'usage des armes légères et de petit calibre ; et
- la stricte application de ces lois.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais saisir cette occasion exceptionnelle pour appeler nos gouvernements à respecter et à honorer les propositions de notre Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre que nos dirigeants eux-mêmes ont signé.

A ma connaissance – contredites-moi si je me trompe – le Moratoire de la CEDEAO est la seule convention sur les armes légères existante à ce jour et cela la rend unique. Vous noterez certainement avec intérêt que c'est seulement au milieu des années 1990 que l'ONU – dont la responsabilité première, selon l'Article I Chapitre I de sa Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales – a statué sur la question des armes légères et de petit calibre.

Jusqu'au milieu des années 1990, les discussions au niveau mondial au sujet du désarmement ne concernaient que les armes de destruction massive, c'est-à-dire les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Le débat sur les armes légères est donc, même pour les Nations unies, relativement nouveau. Alors que l'application de certaines dispositions du Moratoire a progressé lentement, je veux donc lancer fermement, contre tout fatalisme, l'appel suivant : nous devrions continuer d'insister auprès de nos gouvernements pour qu'ils respectent et honorent les conventions dont ils sont eux-mêmes à l'origine et qu'ils ont signées. Il est de notre devoir d'honorer et d'entourer de tous nos soins cette convention unique qu'est le Moratoire de la CEDEAO.

J'en appelle au GHANSA et au RASALAO pour qu'ils soutiennent la CEDEAO et le Programme des Nations unies pour la coordination et l'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) et fassent en sorte que des progrès substantiels dans l'application du Moratoire soient concrétisés avant son prochain renouvellement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai à présent l'honneur exceptionnel et le plaisir de déclarer ouverte la Conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO).

Je vous souhaite une très fructueuse conférence.

Merci.

Conférence fondatrice du RASALAO (suite)

DOCUMENT FONDATEUR DU RASALAO

Accra, Ghana
20 et 21 mai 2002

I. Introduction

La prolifération, la disponibilité et le mauvais usage des armes légères et de petit calibre mettent en danger la sécurité de la population, des communautés et des nations, et l’Afrique de l’Ouest ne fait pas exception à la règle. Les armes légères sont celles qui sont les plus utilisées lors des vols à main armée, des disputes au sein ou entre des localités, des guerres locales, des insurrections armées, des actions rebelles et du terrorisme. Elles sont utilisées pour protéger le trafic de drogue, la contrebande et d’autres crimes comparables. Les armes légères et de petit calibre participent aux violations massives des droits de l’homme, facilitent la mauvaise gouvernance, les violations de la constitution, permettent de mener des coups d’Etat, d’établir ou de maintenir un état général de terreur, d’insécurité et d’instabilité.

C’est pourquoi le mauvais usage des armes légères et de petit calibre provoque des résultats catastrophiques, causant de graves blessures physiques et psychologiques à de nombreuses populations, poussant des millions de personnes à se déplacer, en condamnant des millions d’autres à vivre une vie de réfugiés, brisant des familles et des communautés et détruisant les économies et l’environnement. Les conséquences immédiates sont des souffrances humaines indicibles, une pauvreté endémique, un sous-développement accru, davantage de conflits violents et l’absence de paix.

Les conflits en Afrique, et spécialement ceux de la sous-région ouest-africaine, prennent des proportions incontrôlées et sanglantes du fait de la disponibilité et de la facilité d’accès aux armes légères. En s’attaquant au problème posé par la prolifération des armes légères et de petit calibre, on est confronté à la logique

de l'offre et de la demande de ces armes. La demande est suscitée par une mauvaise gouvernance, par l'insécurité et la pauvreté. L'offre provient essentiellement de sources extérieures poussées par le profit, l'égoïsme et le désir de domination. Quelles que soient les motivations poursuivies par l'offre et la demande, les armes légères et de petit calibre tuent des gens, détruisent des biens, causent des souffrances humaines incalculables.

Chaque pays de la sous-région ouest-africaine a connu un conflit armé sous une forme ou une autre au cours duquel les armes légères jouèrent un rôle crucial. On estime que sur les 550 millions d'armes légères en circulation dans le monde, l'Afrique de l'Ouest à elle seule en compte environ 8 millions.

Le monde s'est rendu compte du danger que représente cette menace. L'Afrique a pris position. L'Afrique de l'Ouest a commencé à agir. Les dirigeants politiques ouest-africains ont fait le premier pas en adoptant un Moratoire sur la production, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998 et en renouvelant pour trois ans en octobre 2001.

La société civile en Afrique, et en Afrique de l'Ouest en particulier, a été poussée, du fait de l'expérience spécifique vécue par ses différents pays, à intégrer la maîtrise des armes légères comme une composante importante de son mandat individuel et collectif. Les organisations de la société civile travaillant dans tous les domaines coopèrent et contribuent à sauver des vies en combattant la prolifération des armes légères et les conflits armés.

Depuis 1998, de nombreuses organisations se sont concertées afin de mettre sur pied un réseau qui rendrait leur travail plus efficace. Parmi les principales rencontres, on peut citer les suivantes :

- le Conseil mondial des Eglises, le Norwegian Church Aid/Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NCA/NISAT) et l'Association des conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest (FECCIWA) ont organisé la *Concertation œcuménique sur le micro-désarmement dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest*, tenue à Accra en septembre 1998 ;
- *La rencontre des ONG ouest-africaines* mise sur pied à Abuja avec le soutien du NISAT et du Centre régional des Nations unies pour la paix et le désarmement à l'occasion du Sommet de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui adopta le Moratoire sur la production, l'exportation et l'importation d'armes légères en octobre 1998 ;
- la *consultation* organisée à l'occasion du lancement du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et la développement (PCASED) à Bamako en mars 1999 ;

- le Centre for Democracy and Development, le Center for Democratic Empowerment, la Campaign for Good Governance et le Groupe de recherche sur les stratégies et la paix en Afrique ont organisé un atelier sur *les interventions militaires privées et la prolifération des armes dans les conflits en Afrique* à Monrovia en juillet 2000 ;
- l'UNREC a organisé une *Consultation sur les armes légères* à Lomé en décembre 2000 ;
- le PCASED, la Foundation for Security and Development in Africa, l'ASDR ont organisé une *Consultation sur les armes légères* à Accra en juin 2001 ;
- de nombreux autres événements et rencontres sur les armes légères ont eu lieu en Europe et en Amérique entre participants ouest-africains depuis 1998.

Certaines organisations de la société civile ouest-africaine ont pris part aux efforts en vue de créer le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL-IANSA) dont ils sont maintenant des membres et des participants actifs. Ils font pression sur les gouvernements pour endiguer le commerce illicite et la circulation des armes légères. Réalisant qu'un travail efficace sur la maîtrise des armes légères peut être entrepris grâce à la coopération et à la solidarité, les organisations ont convenu qu'il était nécessaire et urgent de créer un réseau sous-régional.

II. Appellation

Le réseau des organisations de la société civile qui coopèrent pour combattre la prolifération des armes légères et sauver des vies humaines s'appellera Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO).

III. Vision

Pour le RASALAO, la population doit vivre dans une société juste, équitable et démocratique, libérée de la présence des armes légères illicites et de leur mauvais usage, et dans une sous-région ouest-africaine où règnent la paix et la sécurité.

IV. Mission

Le RASALAO servira d'instrument de coopération à la société civile en matière de non-prolifération et contre la production, le commerce, la circulation et l'usage des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest.

V. Objectifs

Les objectifs du réseau seront :

- a) de servir de forum pour l'échange d'informations, de points de vue, d'expériences et de stratégies dans le combat contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest ;
- b) de travailler à réduire la demande en armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest ;
- c) d'être source de solidarité pour tous ceux et toutes celles qui travaillent sur les questions des armes légères et qui peuvent en être affectés du fait de leur travail ou qui en sont victimes.

VI. Membres du réseau

Le RASALAO sera ouvert aux organisations et aux personnes suivantes qui souscriront à la vision et à la mission du RASALAO :

- a) les organisations nationales de la société civile ;
- b) les coalitions ou les réseaux nationaux regroupant des organisations de la société civile ;
- c) les coalitions ou les réseaux sous-régionaux regroupant des organisations de la société civile ;
- d) les experts, les dirigeants issus du monde politique et social, des personnalités remarquables ou populaires, des célébrités du monde sportif, des arts, de la culture ou d'autres domaines, sur recommandation du Comité de pilotage du RASALAO.

Les organisations qui ne travaillent pas nécessairement sur les armes légères mais qui souscriraient à la vision du RASALAO pourront devenir membres associés.

La qualité de membre d'honneur peut être accordée par le Comité de pilotage à des personnalités influentes et distinguées.

VII. Nature du réseau

Le RASALAO sera un réseau souple regroupant des organisations et, lorsque c'est nécessaire, des individus unis pour sauver la vie. Chaque organisation maintiendra son identité propre et travaillera seulement sur les programmes de son choix et sur les politiques qu'elle soutient, pourvu cependant qu'elle reste cohérente avec la vision et la mission du RASALAO.

VIII. Structure du réseau

Les structures de décision et d'action du RASALAO seront les suivantes :

- 1. La Conférence générale :** Cet organe sera l'instance suprême du réseau qui décidera des options politiques fondamentales. Elle élira le Comité de pilotage du réseau et contrôlera son travail. La Conférence générale se tiendra une fois par an en présence des membres, des membres associés et des membres d'honneur du RASALAO ainsi que de toute autre personne qui aurait été invitée par le Comité de pilotage.
- 2. Le Comité de pilotage :** Il sera le deuxième organe en importance du réseau. Il prendra des décisions entre deux Conférences générales afin d'assurer le fonctionnement courant du réseau. Il engagera le ou la responsable principal(e) du **Secrétariat**, contrôlera le travail du Secrétariat, assurera son propre fonctionnement et approuvera le budget du RASALAO. Le Comité de pilotage sera constitué d'individus représentants des organisations qui font partie de réseaux nationaux ou sous-régionaux. Une seule personne par pays, issue d'une organisation ou d'un réseau national, peut être élue au Comité de pilotage, de même qu'une seule personne issue d'un réseau sous-régional. Sauf décision contraire de la Conférence générale, le Comité de pilotage comprendra neuf membres et sera dirigé par un(e) président(e) secondé(e) par un(e) vice-président(e). La durée du mandat de chaque membre du Comité de pilotage est de deux ans, renouvelable une seule fois. Le Comité de pilotage se réunira en session ordinaire tous les six mois.
- 3. Le Secrétariat :** Cet organe appliquera les décisions de la Conférence générale et du Comité de pilotage. Il sera mis en place par étapes par le Comité de pilotage sur base des besoins et des ressources disponibles. Le Comité de pilotage déterminera les procédures de création du Secrétariat ainsi que les besoins matériels et humains nécessaires à son fonctionnement. Dans l'attente de l'installation complète du Secrétariat, le Président du Comité de pilotage assumera les fonctions du Secrétariat avec l'aide des membres du Comité de pilotage si cela est jugé nécessaire.
- 4. Le Conseil des Sages :** Cette instance conseillera le Comité de pilotage concernant les options politiques fondamentales et ses membres assureront la promotion du travail du réseau selon leurs capacités et leur inclination individuelles. Il sera constitué de personnalités éminentes désignées par le Comité de pilotage.

IX. Emplacement du Secrétariat

Le Secrétariat sera installé par un des réseaux nationaux membres du RASALAO. Le ou la responsable du Secrétariat sera recruté(e) par le Comité de pilotage et ne proviendra pas du pays d'accueil. Le Comité de pilotage recommandera à la Conférence générale – qui décidera en dernier ressort – d'un emplacement approprié pour le Secrétariat.

Adopté ce 21 mai 2002 lors de la Conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest, tenue à Accra au Ghana.

Conférence fondatrice du RASALAO (suite)

COMMUNIQUÉ FINAL

Accra, Ghana
20 et 21 mai 2002

Nous, les 54 représentants issus d'organisations nationales et sous-régionales de la société civile de 10 pays¹⁸ ouest-africains, participant avec des observateurs d'organisations internationales et du gouvernement ghanéen à la Conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest, tenue à Accra au Ghana, à l'hôtel Royal Ravico à Nungua du 20 au 21 mai 2002 ;

Extrêmement inquiets de la prolifération et du mauvais usage des armes légères et de petit calibre, qui portent atteinte à la sécurité de la population, des communautés et des nations dans la sous-région ouest-africaine ;

Reconnaissant que le commerce illicite, la facilité d'accès et la disponibilité des armes légères et de petit calibre continuent d'exacerber les conflits et l'insécurité dans la région ;

Conscients du lien entre les armes légères et de petit calibre d'une part et l'instabilité politique, les violations des droits humains fondamentaux, le sous-développement économique, la mauvaise gouvernance, l'injustice sociale, la criminalité et la violence d'autre part, et conscients que ces phénomènes ont un impact négatif sur l'ensemble de la société, particulièrement sur la santé et la protection des femmes et des groupes vulnérables comme les enfants et les personnes âgées ;

Réaffirmant notre gratitude et notre attachement au fait que les Etats mem-

18. Dix des quinze pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) étaient présents : le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Sénégal, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Nigeria et le Togo. Les délégués du Burkina Faso, du Cap-Vert, de Guinée, du Niger et de Sierra Leone n'ont pas pu participer, suite à des difficultés de communication ou de transport. Toutefois, ils avaient pris part aux consultations précédentes et soutiennent l'initiative.

bres de la CEDEAO ont la responsabilité primordiale d'assurer la paix et la sécurité dans la sous-région ;

Convaincus que le Moratoire de la CEDEAO sur la production, l'exportation et l'importation des armes légères et de petit calibre dans la sous-région est l'initiative régionale majeure capable d'affronter le péril représenté par les armes légères et de petit calibre ;

Désireux de soutenir la déclaration de Bamako, le Plan d'action des Nations unies sur les armes légères et d'autres instruments internationaux pertinents ;

Conscients de la nécessité d'actions de coopération au sein de la société civile sur la non-prolifération des armes légères et de petit calibre ;

Saluant l'existence et le rôle clé du Réseau d'action international sur les armes légères comme instance suprême de la société civile internationale sur les armes légères ;

Décidons par la présente :

De créer le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO) pour agir sur la prolifération des armes légères et de petit calibre afin de prévenir leur mauvais usage ainsi que dans la perspective d'une société ouest-africaine juste, équitable, démocratique, sûre, pacifique et libérée de la présence des armes légères illicites.

De transformer le Comité organisateur de la Conférence fondatrice – augmenté d'un nouveau membre – en un Comité de pilotage de neuf personnes chargé de la gestion courante du réseau pour les deux prochaines années. La composition du Comité de pilotage est la suivante :

1. Center for Democratic Empowerment (Libéria) – *M. Conmany B. Wesseh* (Président)
2. Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'unité nationale (Mali) – *Dr. Mariam Maiga Djibrilla* (Vice-présidente)
3. African Strategic and Peace Research Group (Nigeria) – *Général (e.r.) Ishola Williams*
4. ALTERNAG (Guinée Bissao) – *M. Adelino Handem*¹⁹
5. Council of Churches in Sierra Leone – *Mme Florella Hazeley*
6. Foundation for Security and Development (Ghana) – *Mme Afi Yacubu*
7. Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (Sénégal) – *Dr. Christiane Agboton-Johnson*
8. ONG Femmes et famille (Niger) – *Mme Mariam Bayard Gamatie*

19. ALTERNAG est le membre le plus récent du Comité de pilotage.

9. Association des conseils œcuméniques et des Eglises en Afrique de l'Ouest
– *Baffour Doky Amoah.*

D'encourager les organisations de chaque pays d'Afrique de l'Ouest à faire partie du RASALAO ainsi que de IANSA, et d'y devenir des participants actifs afin d'assurer la représentativité des deux réseaux tant au niveau national que sous-régional et global.

D'exprimer ses profonds remerciements au gouvernement du Ghana, par l'entremise de son ministre de la Défense, pour l'intérêt et le soutien manifestés et pour la présence à la Conférence du Vice-Ministre qui a officiellement lancé le RASALAO ; au Réseau d'action international sur les armes légères, à International Alert, à Oxfam Grande-Bretagne et à Oxfam America, au GRIP Belgique pour leur soutien ; au Comité organisateur pour son travail infatigable ; au Center for Democratic Empowerment pour avoir pris l'initiative de cette conférence ; et à Foundation for Security and Development in Africa pour avoir accueilli cette initiative.

Fait ce 21 mai 2002 à Accra au Ghana.

Conférence fondatrice du RASALAO (suite)

LANCEMENT OFFICIEL

par le Vice-ministre de la Défense, Eddie Akita¹⁷

Accra, Ghana

20 et 21 mai 2002

J'ai le plaisir d'être parmi vous en cette grande occasion qu'est la Conférence fondatrice du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO). Je suis également enchanté d'assurer la présidence d'un événement aussi important, alors que nous nous réunissons pour ouvrir la voie à l'élimination des armes indésirables dans notre sous-région.

En effet, la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest et au Ghana en particulier est un sujet d'inquiétude pour mon gouvernement. Depuis que mon gouvernement est entré en fonction, nous avons été submergés à des degrés divers par des affaires criminelles relatives aux armes, s'échelonnant des vols à main armée sophistiqués jusqu'aux violences domestiques ou ce que nous avons supposé être des meurtres conjugaux.

Nous sommes déterminés à débarrasser notre pays de la présence d'armes illégales en faisant usage de la meilleure législation possible à notre disposition. Je l'affirme en connaissance de cause en tant que membre dévoué de la famille de la CEDEAO.

Nous avons besoin de la coopération des autres Etats membres dans notre combat contre la prolifération illégale des armes légères. Nous disposons, avec le Moratoire de la CEDEAO et son code de conduite, d'un document de référence unique. Nous avons besoin de lui conférer la force qu'il mérite par le respect et la reconnaissance de son importance dans la promotion de la paix et le développement de la sous-région.

17. Gouvernement du Ghana.

Le gouvernement du Ghana a dès lors pour mission d'assurer que nos populations accèdent au développement dans un environnement libéré de la présence de groupes armés antisociaux.

Nous sommes pleinement mandatés pour traiter cette question dans le cadre de la loi et de la sécurité régionale.

Je crois que vous avez eu un débat fructueux au cours de ces deux derniers jours. Je crois également que cela n'a pas été une de ces discussions stériles auxquelles nous commençons à être habitués. J'ai été informé que des discussions très utiles se sont établies et je m'en félicite. On m'a dit également que le taux de participation était très élevé et je crois sincèrement que vous devez en être fiers.

Hier, quand le RASALAO a débuté ses travaux – je le crois – avec succès, ce fut la naissance juridique du réseau. La naissance du RASALAO est un indice que votre action, qui a débuté il y a deux ans, est en train de s'enraciner profondément dans la sous-région. En effet, le danger de prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest et dans la sous-région en particulier ne peut pas être davantage souligné. Les conséquences relatives au mauvais usage des armes légères sont connues de chacun d'entre vous, en particulier le fait que 8 millions de ces armes environ sont en circulation dans la seule Afrique de l'Ouest.

Mes amis, cette situation est réellement alarmante et plus nous disposerons de multiples PCASED, de RASALAO, de GHANSA et autres, mieux ce sera pour le monde entier. Il est toujours préférable de s'asseoir et de discuter de ces matières comme nous venons de le faire que de recourir à n'importe quel autre moyen. Quand l'ECOMOG fut lancé, c'était une nouveauté. On a dit toutes sortes de choses à ce propos, mais le reste du monde a depuis lors grandement bénéficié de notre enseignement.

Le gouvernement du Ghana affirme solennellement son soutien entier au RASALAO. Votre communiqué final sera étudié en détail et soumis aux instances gouvernementales.

Afin de procéder symboliquement au lancement du RASALAO, je vous invite à vous lever et à venir vous joindre à moi.

J'ai à présent l'exceptionnel honneur de déclarer avec votre concours le lancement officiel du RASALAO.

Il est maintenant de notre devoir de retourner dans nos pays respectifs et de propager la nouvelle. Nos dirigeants devraient être notre objectif : lorsqu'ils seront convaincus, le reste devrait en être facilité. Je vous remercie infiniment de tous vos efforts et je vous souhaite un bon retour.



Qu'est ce que IANSA?

IANSA est un réseau international qui regroupe plus de 340 organisations de 71 pays différents qui luttent contre la prolifération et le mauvais usage des armes légères ou de petit calibre. IANSA a été créée en 1998 lors de la Conférence internationale des ONG à Orilla au Canada. Le lancement officiel a eu lieu lors de l'Appel à la paix de La Haye (Pays-Bas) en 1999. Le réseau permet de coordonner des actions et des campagnes

en associant diverses organisations allant de militants pour les droits de l'homme, à des agences pour le développement, des groupes militant pour la sécurité et le contrôle des armes, des associations religieuses ou spécialisées dans le domaine de la santé. IANSA a également développé un cadre au sein duquel, les différentes organisations peuvent se soutenir et apprendre les unes des autres.

Les ONG se soucient depuis longtemps des effets négatifs de la prolifération des armes légères et leurs actions ont joué un rôle considérable sur le plan international. Bien que les gouvernements aient signé un grand nombre de traités et de conventions, il y a un décalage avec la réalité et beaucoup reste encore à faire.

Les ONG internationales croient fermement qu'elles doivent coordonner leurs efforts pour pouvoir à la fois renforcer les actions gouvernementales et pallier les limites de ces actions ; ceci est primordial pour la garantie de la sécurité des populations et de l'efficacité d'une campagne mondiale visant à réduire la prolifération et le mauvais usage des armes de petit calibre.

Quels sont les objectifs de IANSA?

Le principal objectif IANSA est de sauver des vies et de réduire la violence causée par les armes. IANSA s'est fixé un grand nombre d'objectifs qui peuvent se trouver dans l'Acte de formation de IANSA et qui visent à réduire l'approvisionnement d'armes de petit calibre par la population civile et les gouverne-

ments. Ceci implique l'arrêt de tout trafic illégal, la réduction du nombre d'armes à feu en circulation et la lutte contre la culture de la violence. Le travail des participants est reparti entre la campagne pour la création d'un code international réglementant l'exportation des armes, la réintégration des anciens combattants dans la société, l'éradication. Des conditions qui poussent les populations à avoir recours à l'autodéfense, campagnes de développement communautaire et de désarmement, programmes éducatifs pour combattre la glorification de la violence armée et instaurer une prise de conscience des effets négatifs des armes de petit calibre.

Comment ça marche?

IANSA est un réseau « interactif » guidé par les besoins et les priorités de ses participants. Aucune zone géographique, ni aucun aspect particulier de la question des armes légères n'est privilégié par rapport à un autre. IANSA ne représente aucune organisation en particulier, elle favorise la coopération entre les différentes organisations. Le réseau étant constitué d'associations aux intérêts variés, aucune d'elles ne parlera seule au nom de IANSA. Le fonctionnement du réseau repose en grande partie sur le respect mutuel et la confiance. Le bon fonctionnement d'un réseau qui s'autogouverne repose sur la transparence dans toute action entreprise par le secrétariat et le bureau exécutif.

Au cours de l'assemblée générale de IANSA le 15 juillet 2001, l'importance de rassembler les participants pour réviser et évaluer le réseau, ses activités et ses plans pour le futur a été notable. Elle a servi pour renforcer la direction stratégique que le réseau a entrepris en même temps qu'en donnant un nouvel élan à son travail.

Quelle est la structure de IANSA ?

Après les discussions menées au cours de l'Assemblée générale, le Comité de facilitation (FC), responsable de la direction du réseau, au cours de sa récente rencontre au mois d'octobre 2001 à Bruxelles, s'est décidé pour une structure plus représentative. Un nouveau Comité directeur (CD) comprenant 22 membres, parmi lesquels 16 régionaux et 3 représentants de matières, remplacera le Groupe de référence et le Comité de facilitation. Un procès électoral rotatif sera établi, assurant une troisième part des changes du CD chaque année. Aucune organisation ne fera partie du comité pour une période plus longue de deux ans. Ce nouveau corps sera le corps central de prise de décisions qui dirigera le réseau en lui donnant un programme et une direction politique. Une conférence d'IAN-

SA aura lieu tous les trois ans, ouverte à tous les participants. Le premier CD Meeting est programmé pour septembre 2002 et la première conférence de IANSA pour décembre 2002.

A présent, le secrétariat est basé dans les bureaux de l'Aide chrétienne à Londres. Il comprend un coordinateur et un employé administratif. Au cours du Meeting général du 15 juillet 2001, les participants ont indiqué que la décentralisation est essentielle pour le succès de IANSA. La décentralisation du secrétariat a été acceptée. Dans les prochains mois, IANSA nommera un directeur, un responsable de la communication et deux employés régionaux mi-temps, d'autres employés régionaux seront nommés dans le cours de l'année 2002. Déléguer les responsabilités dans les régions donnera plus de force aux réseaux existants et aidera à en créer de nouveaux. Pour y parvenir avec succès, une coordination et communication efficaces entre le secrétariat global et régional seront d'une importance vitale.

Qu'est-ce que le réseau a accompli jusqu'ici?

Grâce aux efforts des participants de IANSA, de nouveaux réseaux sont sur le point de se créer en Europe, Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud, en Afrique occidentale et australe, dans la région de la Corne de l'Afrique ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est. IANSA s'implique dans des actions uniques, telles que la destruction symbolique d'armes saisies illégalement qui a eu lieu lors du lancement du réseau IANSA. En janvier 2001, le réseau a publié un manifeste statuant ses prises de position pour la conférence intitulée : « Attirer l'attention sur les armes légères - Les opportunités de la Conférence des Nations unies de 2001 sur le commerce Illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». Ce manifeste s'appuie sur le Manifeste fondateur de IANSA et les résultats des questionnaires distribués aux membres du réseau.

Le réseau publie régulièrement un bulletin et son site *www.iansa.org* offre de l'information au jour sur le problème des armes légères. Il est bien reconnu que l'information doit être abondante en qualité aussi bien qu'en quantité et cela comprend la traduction de tout matériel de base et documents importants en français et en espagnol, aussi bien que la production d'information sur les armes légères et sur les meilleures façons de compatir l'information, facile à lire.

Près de 200 organisations ont assisté à la Conférence des Nations unies en juillet 2001, à New York. IANSA a joué un rôle déterminant en mobilisant la participation des ONG tout au long de la conférence de l'ONU. Les comités préparatoires ont constaté une présence croissante d'ONG ainsi qu'un grand nombre

d'événements divers organisés par des membres de IANSA. IANSA a aidé financièrement vingt-six participants provenant de pays affectés par la violence armée à assister au second et troisième comité préparatoire et à la conférence de l'ONU.

Tout au long de la conférence, le réseau a appelé à prendre des mesures d'ensemble qui marqueraient le combat mené contre le commerce illicite d'armes légères. Chaque jour de la conférence, les ateliers et les événements tournaient autour d'un thème choisi, soit par exemple l'impact humanitaire des armes de petit calibre ou leur impact sur les enfants, soit une région particulièrement affectée par les armes légères. L'IANSA est à présent reconnu comme un réseau majeur d'ONG d'une grande compétence et capable de combattre le problème mondial posé par les armes de petit calibre.

Plans pour le futur

Des groupes thématiques sur les différents aspects des armes légères seront établis, qui coïncideront avec le développement des réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux. Ces groupes partageront leurs connaissances sur les meilleures pratiques à travers des liens Sud-Sud, organiseront des séminaires et produiront des campagnes d'action. IANSA a été créée à partir des communautés locales, donc les mesures de change au niveau local et régional donneront l'information pour l'action globale. Il est important que ces initiatives globales soient utiles à tous les participants sur le terrain, donnant un contexte international à leur travail. Les réseaux participants travailleront aussi avec des groupes de gouvernements de même orientation au niveau régional et international.

Dans le cours des prochaines cinq années, nous nous proposons l'établissement d'un mouvement global de plus de mille ONG basé sur la sécurité humaine, pour arrêter la violence armée et protéger ainsi les vies humaines. Ce message mettra l'accent sur la souffrance causée par les armes légères et établira les liens entre l'offre et la demande. L'aspect le plus important d'IANSA est constitué par ses participants eux-mêmes – l'interaction est donc d'importance primordiale. Nous pouvons apprendre sur les différents aspects des armes légères et aider à accroître les aptitudes de chacun dans le domaine du militantisme, de la sensibilisation et de l'éducation publique. En plus des campagnes régionales et thématiques au niveau local, régional et international, IANSA organisera chaque année une semaine d'action au début juillet pour sensibiliser le public et de nouveaux groupes de sociétés civiles et étendre le réseau sur de nouvelles régions.

Pour avoir davantage d'informations, veuillez contacter votre membre régional du Comité de facilitation ou bien écrire à contact@iansa.org.

Conférence fondatrice du RASALAO

LISTE DES PARTICIPANTS

20-21 mai 2002

NAME/ NOM	ORGANISATION	ADDRESS/ ADRESSE	E-MAIL/ COURRIEL	TELEPHONE / FAX
BENIN Agbota Sebastien	Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (Malao – Bénin)	04 BP 87 Cotonou - Bénin	seagbota@firstnet.lg agbotasebastien@ hotmail.com	Tel: (229) 30 04 09 Fax: (229) 31 52 91
COTE-D'IVOIRE Ahizayo Angora Kouame	Secrétariat pour la lutte contre la Prolifération des Armes Légères	22 BP 718 Abidjan - Côte d'Ivoire		Cell. (225) 07 874 273
Kignelman Thomas K.	African Center for Human Security (ACHUS)	22 BP 718 Aridjour 22 Côte d'Ivoire	kignelka@hotmail.com	Tel: (225) 05 03 38 34 Fax: (225) 23 45 71 70
Kohou Leopold (Lt. Col.)	Embassy of Cote d'Ivoire (Attaché de Défense) FCIEX	P. O. Box 3445 - Accra 23 BP – 4200 Abidjan	kohouleopold@hotmail.com	Tel: (223) 77 46 11 12 Tel: (233) 05 88 10 35

Wesseh Commany B.	Centre for Democratic Empowerment (CEDE)	Rue des Jardins, 111 Plateaux - 06 BP 397 - Abidjan 06 Côte d'Ivoire	cede-reg@afnet.net	Tel: (225) 22 41 421
Yao Djenzou	Femmes Côte d'Ivoire Expérience (FCIEX)	23 BP 4200 Abidjan 23 Côte d'Ivoire	djen@drancite.com	Tel: (225) 23 45 71 70 Fax : (225) 23 45 71 70
GUINÉE BISSAU Handem Adelino	Association guinéenne d'études et alternatives (ALTERNAG)	BP 343 - Bissau Guinée Bissau	alternag@hotmail.com hydroconstroi@hotmail.com	Tel: (245) 20 41 98 Tel: (245) 20 43 16
Lopez Nelson Constantino	Réseau national de la jeunesse (RENAJ)	Comilexo Eresler 14 Novemer, Balho de Afrida 25 fise Guinée Bissau	rederenaj@hotmail.com	Tel: (245) 245 25 52 14 Fax : (243) 25 52 15
MALI Maïga Djibrilla	Coalition nationale de la société civile pour la paix et la lutte contre la prolifération des armes légères (CONACIPAL)	BPE 1271 Bamako - Mali		Tel: (223) 20 85 37
Mariam Djibrilla (Dr.)	Coalition nationale de la société civile pour la paix et la lutte contre la prolifération des armes légères (CONACIPAL)	BPE 3910 Bamako - Mali	mdm7@datatech.tooninet.org	Tel: (223) 20 77 00
SENEGAL Agboton-Johnson Christiane	Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest (Malao –Sénégal)	BP 5142 Dakar - Sénégal	malaoesene@hotmail.com	Tel: (221) 824 09 33 Fax: (221) 825 56 54

Daïf Amadou	Groupe d'action pour le développement communautaire (GADEC)	BP 2622 Dakar - Senegal	daffisayad@hotmail.com	Tel: (221) 832 20 73 Tel: (221) 832 233
TOGO				
Glokpör Rodger	Ligue internationale pour les droits de l'enfant (LIDE)	BP 7710 Lomé - Togo	lide-lid@ifrance.com www.lide-lid.ifrance.com	Tel: (228) 202 40 54 Fax: (228) 221 26 13
OBSERVATEURS / OBSERVERS				
Alexander Jane Lindsay	International Alert	Glyn Street, 1 London - SE11 5HT United Kingdom	lalexander@international-alert.org www.international-alert.org	Tel: (44) 207-793 83 83 Fax: (44) 207 793 79 75
Coulibaly Mohamed	UN Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa (UNREC)	BP 2705 Lomé - Togo	Mohamed.coulibaly@hotmail.com	Tel: (228) 253 50 00 Tel: (228) 253 50 01
Gbardoe Daniel	UNICEF	P. O. Box 5051 Accra - Ghana	glayeadjei@unicef.org	
Lo Ndiaye Rosalie	OXFAM America/West Africa Regional Programme	P. O. Box 7200 Dakar - Sénégal	thoextfamearica.org	Tel: (221) 824 29 52 Fax: (221) 82 49 55
Siddiq Idrisu	UNDP - PNUD	P. O. Box 1423 Accra - Ghana		
Zeebroek Xavier	Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)	Rue Van Hoorde, 33 1030 Bruxelles Belgique	x.zeebroek@grip.org www.GRIP.org	Tel: (32) 2-240 11 48 Fax: (32) 2-245 19 33